

Débat public sur le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII.

Troisième réunion thématique : La méthanisation avec valorisation biologique des déchets est-elle une solution d'avenir pour l'agglomération parisienne ?

Paris XIII, Salle Mas, le 13 octobre 2009

LA METHANISATION ASSOCIEE AU TRI MECANIQUE DES DECHETS BRUTS ET LA VALORISATION DU BIOGAZ, LA QUALITE ET LES DEBOUCHES DU COMPOST PRODUIT ET LA MAITRISE DES NUISANCES INDUITES PAR CE MODE DE TRAITEMENT

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC

- Philippe MARZOLF, Président de la CPDP, Vice-président de la CNDP, conseiller en environnement.
- Jean-Paul PUYFAUCHER, Ingénieur travaux publics retraité

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET DU SYCTOM

- Dominique LABROUCHE, Directeur général des services
- Didier FOURNET, Directeur du projet Ivry – Paris XIII

EN QUOI CONSISTE LA METHANISATION ? QUEL EST L'INTERET DE LA METHANISATION COMME MODE DE VALORISATION DES DECHETS ? QUELS SONT LES ENSEIGNEMENTS DES PREMIERS RETOURS D'EXPERIENCE EN TERMES DE PRODUCTION DE BIOGAZ ET DE DISTRIBUTION DE COMPOST, AINSI QUE DE NUISANCES ? QUELLE EST L'EFFICACITE DU TRI MECANISE POUR SEPARER LA FRACTION FERMENTESCIBLE DES DECHETS ? CE PRE-TRI EST-IL COMPLEMENTAIRE OU INCOMPATIBLE AVEC LA COLLECTE SELECTIVE DES BIODECHETS ? QUELS SONT LES COUTS DE LA METHANISATION ?

- Guy GEOFFROY, Président du SIVOM de la vallée de l'Yerres et des Sénarts
- Bertrand HYLLAIRE, Directeur commercial Urbaser Environnement
- Pierre HIRTZBERGER, Communauté urbaine de Lille

COMMENT CETTE TECHNIQUE EST-ELLE UTILISEE DANS LES PAYS EUROPEENS ? QUELLE EST LA POSITION DE L'ADEME SUR LE TRI MECANISE ?

- Marc CHEVERRY, ADEME

QUELLE VALORISATION POUR LE BIOGAZ ?

- Pierre HIRTZBERGER, Communauté de Lille

QUELS DEBOUCHES POUR LE COMPOST FACE AUX EVOLUTIONS DU GISEMENT ET AUX EXIGENCES CROISSANTES EN MATIERE DE QUALITE DU COMPOST ? QUELLE GARANTIE IMAGINEE AU NIVEAU DE LA REGLEMENTATION, DES COLLECTIVITES, DES CONSTRUCTEURS, DES GESTIONNAIRES, DES CITOYENS – RIVERAINS ?

- Didier RAT, Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

DESCRIPTION DES PROJETS DE METHANISATION AVEC VALORISATION BIOLOGIQUE DU SYCTOM

- Dominique LABROUCHE, Directeur général des services
- Dominique COUTART, Directeur technique

La séance est ouverte à 20 h 05 sous la présidence de Monsieur Philippe MARZOLF, Président de la Commission Particulière du Débat Public.

Philippe MARZOLF, Président de la CPDP : Mesdames, Messieurs, bonsoir. Philippe MARZOLF, Président de la Commission du débat sur le projet de reconstruction de l'usine de traitement des déchets ménagers à Ivry - Paris XIII.

Nous assistons à la réunion thématique sur la méthanisation et je suis accompagné ce soir d'un des Membres de la CPDP, Jean-Paul PUYFAUCHER.

Nous allons présenter le déroulement de la soirée.

Je vais d'abord vous présenter le débat public, puis une présentation synthétique sera faite par le Maître d'ouvrage, le Sycotm.

Ensuite, nous aurons trois grandes parties :

1. En quoi consiste la méthanisation ? Nous essaierons ce soir de faire un peu le point sur la méthanisation, en quoi cela consiste, quels sont les premiers retours d'expérience. Nous avons invité des personnes qui pourront nous en parler.
2. Quelle est l'efficacité du tri mécanisé, par rapport à la collecte sélective des bio-déchets ? Comment cette technique est-elle utilisée dans les pays européens ?
3. Ensuite, comment valorise-t-on le biogaz ? Egalement, surtout, la question des débouchés pour le compost. Le maître d'ouvrage nous présentera comment il compte faire par rapport à cela.

Tous les temps d'intervention sont chronométrés, donc je m'applique aussi cette règle.

Concernant la saisine de la CNDP : je le redis, c'est le maître d'ouvrage du projet qui saisit la CNDP lorsque le coût du projet est supérieur à 300 millions d'euros ; ce qui est le cas pour le projet du SYCTOM, qui avoisine les 800 millions d'euros.

La CNDP est une autorité administrative indépendante, qui a été érigée en tant que telle par une loi de février 2002 relative à la démocratie de proximité. Elle est chargée, en France, de veiller au respect de la participation du public à l'élaboration de tous les grands projets d'intérêt national d'aménagements et d'infrastructures. Elle décide ou non de l'organisation du débat public, en fonction bien sûr de l'impact environnemental, des enjeux socioéconomiques du projet, et c'est elle qui nomme le Président et les membres de la CPDP.

En ce qui concerne cette Commission Particulière, nous organisons et nous animons le débat, de façon complètement indépendante, parce que nous sommes indemnisés par la Commission Nationale, et de façon neutre : nous n'avons pas à donner notre avis sur le projet, c'est un débat entre le public et le maître d'ouvrage qui propose son projet. Nous sommes là pour faciliter le débat.

Les objectifs, bien sûr, sont de permettre au public (public large, acteurs, mais également grand public) de s'informer sur le projet, d'obtenir des réponses à ses questions ; d'exprimer ses observations, questionnements et propositions. Nous cherchons surtout des propositions pour améliorer le projet qui est présenté par le Maître d'ouvrage.

Tout ceci va servir à éclairer le Maître d'ouvrage sur la décision de continuer ou non le projet, ou de le modifier.

La Commission Particulière :

- Philippe MARZOLF, moi-même ;
- Anne-Laure BEDU, Consultante dans le domaine du Développement Durable ;
- Alain MARABOUT, Avocat retraité ;
- Laurence MONNOYER-SMITH, Professeur d'Université ;
- Jean-Paul PUYFAUCHER, Ingénieur travaux publics retraité.

Donc, vous le voyez, des gens qui ne sont pas des spécialistes des déchets.

Je vous rappelle que nous n'avons pas d'avis à donner sur le projet, nous sommes là pour faciliter le dialogue.

Le débat porte sur l'opportunité, vous le verrez dans l'organisation ; c'est pourquoi nous avons posé la première question : « faut-il reconstruire l'usine ? », sur ses objectifs, pour quoi faire ? Méthanisation, tri mécanique biologique ; méthanisation, incinération, et nous verrons ce soir le côté méthanisation. Egalement, les grandes caractéristiques du projet.

Le débat se déroule bien sûr en amont de la décision de faire ou ne pas faire le projet, et très en amont aussi de l'enquête publique, qui est le dernier moment où le public peut participer.

Les principes sont :

- La transparence : tout ce qui est dit, tout ce qui est à étudier ; c'est pourquoi vous avez à vos places des papiers pour poser vos questions par écrit, parce qu'ainsi, même si vous les posez par oral ce soir, elles rentreront dans le système questions/réponses et vous recevrez une réponse par écrit. Cela fait la mémoire du débat.
- L'équivalence : tous les points de vue doivent être écoutés, quelle que soit la représentativité ; comme je le dis souvent, que ce soit Monsieur ou Madame MICHU, citoyens d'Ivry, ou Monsieur HUCHON, Président du Conseil Régional. Nous sommes là, la Commission, pour les écouter, au même niveau. Par contre, nous voulons entendre des arguments. Toute proposition doit être argumentée pour être débattue. Ce sont les arguments qui sont importants. Tout le monde peut dire « je suis pour » ou « je suis contre », mais en disant pourquoi.

A propos des suites du débat : le débat se déroule du 4 septembre au 21 décembre ; ensuite, la CPDP a deux mois pour rédiger un compte rendu des enseignements : ce

que le public a dit, ce que l'on peut en retirer (ce n'est pas du tout un avis de la Commission, bien sûr) sur l'ensemble des arguments échangés. La CNDP en tire un bilan.

Trois mois après cette publication, le Maître d'ouvrage, Sycotom, va prendre une décision officielle sur la poursuite et les conditions de poursuite de son projet.

Vous avez vu les moyens d'information à l'entrée. Vous commencez à les connaître. Il y a un dépliant, « le journal du débat » ; le dossier du débat qui fait 100 pages, sa synthèse ; toutes les études qui ont été menées pour élaborer le projet sont bien sûr disponibles, soit sur Internet, soit directement à nos bureaux qui sont à Ivry.

Les documents au cours du débat seront :

- Tous les avis et les contributions que les gens peuvent nous envoyer par courrier ou directement sur Internet ;
- Les cahiers d'acteur, qui sont les arguments développés de certains participants qui répondent aux questions, notamment sur l'opportunité, les objectifs, et les caractéristiques du projet ;
- Des études et des documents complémentaires, en cours de débat.

Nous avons voulu organiser un débat très progressif, très pédagogique, justement. Nous avons commencé par la première réunion d'ouverture : l'opportunité, faut-il reconstruire l'usine ?

Nous avons trois réunions thématiques :

- ✓ Où sont les grandes questions en fin de compte du projet ; la prévention et le recyclage sont-ils suffisamment développés ?
- ✓ Quelle place pour l'incinération et la valorisation énergétique dans l'agglomération parisienne ? (C'était la semaine dernière).
- ✓ Cette semaine, c'est donc : « La méthanisation avec valorisation biologique des déchets est-elle une solution d'avenir pour l'agglomération parisienne ? ».

En parallèle, un groupe de travail lié avec les acteurs a été constitué pour que le Sycotom puisse bien expliquer les méthodes de calcul de ces gisements de déchets, en 2020 et 2040. Donc, il est important de bien comprendre comment cela a été calculé.

Il y a donc eu ce groupe de travail, il y a eu une réunion, et il y a une demande des associations, notamment pour que la CNDP commande de façon indépendante une étude complémentaire qui donnera un avis sur le protocole de construction du modèle utilisé par le Sycotom, pour calculer son gisement de déchets, notamment, sur le bassin versant de Paris-Ivry. Donc, il y aura un avis extérieur, le 14 décembre, sur la construction du modèle utilisé pour calculer le gisement.

A partir du mois de novembre, après ces réunions thématiques qui apportent des connaissances (c'est pourquoi il y a plus d'experts qui s'exprimeront dans ces

réunions thématiques), on monte en compétences et ensuite, les quatre réunions locales seront vraiment sur :

- Quel mode, quelle capacité de traitement à Ivry ?
- Quels sont les impacts environnementaux et sanitaires du traitement des déchets à Ivry, les mesures de contrôle ?
- Comment intégrer le Centre de traitement dans son environnement urbain ?
- Quel coût pour ce projet, quelles modalités de financement ?
- Egalement, qui décidera in fine ; quelle concertation en cas de poursuite du projet ?

Donc, tout ce qui est l'après-débat, si l'on peut dire.

Bien sûr, il y aura une réunion de clôture, le 14 décembre, où la Commission vous présentera déjà les principaux enseignements qu'elle tire du débat public, et on vous demandera de réagir, de dire si ces enseignements correspondent à ce que vous aussi, vous avez entendu.

Il est possible, en cours de débat, que les acteurs demandent une audition publique ; à ce moment là, l'acteur est auditionné par la Commission, pour pouvoir justement débattre concrètement et beaucoup plus profondément de ses arguments.

Les moyens de participation :

Je vous rappelle que c'est la quatrième réunion publique qui est en direct sur Internet, donc que l'on peut aussi la suivre sur Internet et poser des questions. Comme d'habitude, des internautes ont posé des questions avant la réunion publique. Nous allons vous les relater, et bien sûr interroger les experts sur ce sujet.

En cours de débat, toutes les contributions écrites que nous recevons, les avis, les délibérations, peuvent être envoyés par courrier, par e-mail, ou directement sur le site Internet. Il y a un système questions/réponses, où toutes les questions posées par écrit recevront une réponse écrite par le Maître d'ouvrage, mais relue par la Commission pour voir si la réponse est bien complète.

Il y a un blog également où vous pouvez continuer d'échanger en dehors des réunions publiques, et où notamment les enseignements que la Commission tire des réunions publiques sont mis en ligne, dans les 24 heures après la réunion, pour continuer le débat.

Nous avons essayé de solliciter à travers les collectivités, que je remercie de leur aide, tous les autres endroits de débat qui existent dans les collectivités, donc dans les 26 communes concernées par le projet, notamment les Conseils de quartier, les Centres socioculturels, qui peuvent s'approprier le sujet pour débattre et faire des propositions après, in fine.

C'est pareil avec les enfants, on a fait tout un travail d'outil pédagogique pour les

scolaires, pour que les enseignants les fassent réfléchir sur la question des déchets dans l'avenir.

Toutes ces contributions, tous ces avis, sont rendus publics, analysés et intégrés dans le compte rendu du débat public, que nous ferons à la fin du débat.

C'était une présentation rapide du débat public, en 8 minutes. Ce sont les grandes règles. Avant que je passe la parole au Sycotom pour nous faire une présentation synthétique du projet, avez-vous des questions sur le déroulement du débat, sur ses objectifs ? Principalement sur le débat, et non sur le projet.

Soit j'ai été très clair, soit vous avez l'habitude maintenant, au bout de la quatrième réunion publique, d'entendre les règles.

Je vous propose, comme vous l'avez vu sur le programme, de passer à la présentation synthétique du projet par le Sycotom.

Ensuite, nous démarrerons sur les tables rondes, directement sur les experts qui nous expliqueront comment fonctionne la méthanisation.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET

M. Dominique LABROUCHE, Directeur des services du SYCTOM :
Bonsoir ; je suis accompagné de Didier FOURNIER, qui est le Directeur du projet.

Je vais vous présenter de façon synthétique notre projet, mis au débat dans le cadre de la réunion publique de ce soir.

Je vais d'abord vous présenter quelle est la stratégie du Sycotom en matière de traitement des déchets ménagers. Ensuite, je montrerai comment se décline cette stratégie à travers le projet de transformation du centre Ivry - Paris XIII.

Le Sycotom est un établissement public qui rassemble 84 communes de 5 départements franciliens. Il a traité un peu plus de 2.430.000 tonnes de déchets ménagers en 2008. Il assure donc une mission de service public qui est obligatoire : le traitement des déchets ménagers. La collecte, elle, est assurée par les communes ou les structures intercommunales de proximité.

Vous avez sur la carte ses installations actuelles ou celles qui sont en projet.

Cette stratégie est conforme au Grenelle de l'Environnement ; elle est aussi conforme à la dernière Directive cadre européenne du 19 novembre 2008.

- D'abord, avec les communes, des actions de prévention pour réduire au maximum les quantités de déchets produits à la source. Un Plan de prévention a été adopté par le Sycotom dès 2004.

- Des actions aussi en faveur du réemploi, avec des conventions qui sont passées pour la réutilisation de certains produits, notamment avec l'Association Emmaüs.
- Le développement du recyclage ; c'est l'une de nos priorités, bien évidemment. On l'a illustré, là, avec le doublement de nos capacités de tri projeté à l'horizon 2023, et pour notamment répondre à l'objectif fixé dans le projet de Plan régional d'élimination des déchets, d'augmenter de 16,2 kilos par an et par habitant les quantités de collectes sélectives.
- La diversification des modes de traitement, bien évidemment, pour pouvoir traiter les déchets en fonction de leur nature, de leur composition ; incinérer les seuls déchets qui sont non recyclés et qui sont encore combustibles, conformément à la hiérarchie des modes de traitement, et réduire au maximum les quantités orientées vers les centres de stockage.

Après le tri effectué par l'habitant, chez lui, que reste-t-il dans cette poubelle verte des ordures ménagères résiduelles ?

D'abord, il y a encore une partie que l'on peut séparer, qui constitue des déchets non combustibles, mais qui peuvent être recyclés. Ce sont des ferrailles, des plastiques. Il y a une partie importante, et nous allons nous y intéresser ce soir, c'est l'objet de notre réunion en particulier : ce sont les bio-déchets recyclables, c'est-à-dire des résidus alimentaires, des épiluchures, des cartons, des papiers souillés ; et on va chercher à séparer cette fraction-là pour l'orienter vers un procédé dit « de méthanisation ».

Il y a aussi des déchets à fort pouvoir calorifique, ce sont des plastiques, par exemple ; il y a également certains papiers et cartons souillés que l'on ne pourra pas introduire dans un procédé de méthanisation. Enfin, il y a des déchets inertes, des cailloux, des céramiques, qui seront orientés vers les centres d'enfouissement.

Qu'est-ce que la méthanisation ?

C'est s'intéresser à cette partie des déchets fermentescibles, pour accélérer leur décomposition, en vue d'obtenir d'une part un biogaz, et d'autre part une matière organique qui deviendra un compost.

C'est un procédé qui s'applique à cette partie des déchets que j'indiquais, dits biodégradables. Au niveau du Sycotom, nous souhaitons encourager les collectes de déchets biodégradables à la source, notamment auprès de certains producteurs en lien avec les collectivités locales : les cantines scolaires, les marchés alimentaires, mais aussi auprès des habitants. Mais, aujourd'hui, on connaît la difficulté à mettre en place ces collectes de bio-déchets en zone urbaine dense ; c'est le cas du territoire du Sycotom et aussi du bassin versant du projet Ivry - Paris XIII.

Nous proposons donc de mettre en place un procédé de tri mécanique de ces ordures ménagères. Il faudra un procédé de tri performant, doublé de campagnes de prévention à destination des habitants.

L'intérêt de la méthanisation, c'est :

- Accroître la valorisation et le recyclage, avec un compost et aussi une production de biogaz, et in fine aussi des quantités réduites orientées vers l'incinération ainsi que la décharge.
- L'avantage du compost est qu'il va permettre une revitalisation des sols. Certains sols franciliens sont appauvris, notamment par l'érosion, les grandes cultures.
- Une amélioration des rendements, des études ont été conduites par l'INRA à ce niveau-là.
- Une lutte contre l'effet de serre, puisqu'avec le retour du compost à la terre, cela va constituer un puits de captation de carbone.
- Des débouchés (je crois que nous en parlerons ce soir) d'utilisation possible dans les grandes cultures, dans certaines cultures spécialisées, ainsi que pour par exemple des projets d'aménagement urbain paysager.

Le Syctom a déjà décliné cette stratégie à travers deux projets. L'un est en cours de réalisation à Romainville/Bobigny, un autre est à l'étude au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois, soit une totalité de 400 000 t de déchets ménagers qui pourront y être traités.

A l'issue du tri méthanisation dans ces deux unités, 110 000 t de déchets à fort pouvoir calorifique seront traités dans le futur Centre Ivry - Paris XIII.

La mise en œuvre de cette stratégie au niveau du Centre Ivry - Paris XIII, c'est véritablement une complémentarité que nous proposons ; du tri, de la méthanisation et de l'incinération.

Le centre actuel : un bassin versant qui rassemble 14 communes du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine, 12 arrondissements parisiens, une capacité de 770 000 t dont 730 000 t d'incinération, 35 000 t de capacité de tri et collecte sélective, et 5 000 t pour ce qui est de la déchetterie.

L'incinération des déchets permet la production d'une énergie locale, de proximité, pour alimenter l'équivalent de 100 000 logements par an ; une valorisation de matière sur le site, qui emploie 248 personnes aujourd'hui.

Nous allons chercher à introduire dans un procédé de méthanisation la fraction fermentescible des déchets (environ 40 % des déchets entrant dans le futur centre), donc l'incinération de la fraction combustible résiduelle, pour arriver à un meilleur taux de recyclage global par rapport à l'existant, du fait de la valorisation organique ; là où vous avez la séparation mécanique, c'est-à-dire que c'est l'illustration des 4 parties que j'ai décrites tout à l'heure, issues de la poubelle d'ordures ménagères résiduelles.

Aujourd'hui, la totalité des déchets entrant dans le centre est orientée vers l'incinération ; demain, nous proposons donc cette séparation mécanique pour

orienter les quatre flux.

Globalement, le futur centre aura une capacité réduite de 20 % par rapport aux capacités actuelles. Le procédé de tri mécanique et le procédé de méthanisation vont induire une capacité aussi réduite de 50 % pour ce qui est de l'incinération.

En matière de méthanisation, bien évidemment, la maîtrise des impacts est quelque chose d'important, pour ce qui est de la prévention et de la gestion des risques. Il en est aussi ainsi pour les émissions atmosphériques, qui seront limitées, bien évidemment, s'agissant de la méthanisation.

Le traitement de l'air est quelque chose de très important pour le procédé de tri méthanisation, pour éviter les nuisances olfactives. Nous avons prévu, comme c'est le cas à Romainville, un système de captation et de traitement de l'air en permanence, avec également des procédés de secours, pour éviter toute difficulté. Le traitement des effluents liquides se fera sous forme de recyclage au niveau du procédé de tri méthanisation.

En termes d'éléments de conclusion, au niveau du Sycotom, nous ne considérons pas que le tri méthanisation soit un mode de traitement exclusif, unique. Il s'inscrit dans la complémentarité des modes de traitement des déchets ménagers. Il contribue à l'intérêt environnemental de cette complémentarité. C'est aussi une contribution forte à la réalisation des objectifs du Plan régional d'élimination des déchets, et du Grenelle de l'Environnement, c'est-à-dire de diminuer de façon significative les quantités orientées vers l'incinération et vers la mise en décharge.

Je vous remercie.

Philippe MARZOLF : Merci, Monsieur LABROUCHE, pour cette présentation. Le Sycotom pourra, à la fin de la soirée, représenter concrètement le projet de tri biologique mécanique.

C'étaient les grands objectifs du Sycotom. Je vous propose tout de suite de chercher à faire venir des expériences, donc c'est le retour d'expérience ; et je demande tout de suite aux représentants du SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts de venir sur scène pour nous présenter leur projet, ainsi que la Communauté urbaine de Lille, à propos de deux expériences.

EN QUOI CONSISTE LA METHANISATION ? QUEL EST L'INTERET DE LA METHANISATION COMME MODE DE VALORISATION DES DECHETS ? QUELS SONT LES ENSEIGNEMENTS DES PREMIERS RETOURS D'EXPERIENCE EN TERMES DE PRODUCTION DE BIOGAZ ET DE DISTRIBUTION DE COMPOST, AINSI QUE DE NUISANCES ? QUELLE EST L'EFFICACITE DU TRI MECANISE POUR SEPARER LA FRACTION FERMENTESCIBLE DES DECHETS ? CE PRE-TRI EST-IL COMPLEMENTAIRE OU INCOMPATIBLE AVEC LA COLLECTE SELECTIVE DES BIODECHETS ? QUELS SONT LES COUTS DE LA METHANISATION ?

Philippe MARZOLF : Vous voyez qu'il y a beaucoup de questions auxquelles nous aimerions que vous répondiez clairement, pour voir justement si la méthanisation fonctionne ; et si tel est le cas, quels sont ses résultats.

Guy GEOFFROY, Président du SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts : Bertrand HYLLAIRE est le représentant de la Société URBASER qui exploite notre unité de traitement.

Un tout petit point d'histoire pour rappeler les conditions dans lesquelles nous avons fait le choix de la méthanisation.

Notre syndicat, historiquement, depuis plus de 50 ans, traitait les déchets par compostage, avec un procédé par broyeurs mécaniques dans lesquels on maintenait pendant quelques semaines les déchets afin de provoquer une fermentation, et donc ensuite une fabrication de compost.

Lorsqu'il y a plus de 10 ans nous nous sommes posé la question avec tous nos partenaires : l'ADEME, la Région, les Départements et les Communes, de savoir s'il n'était pas temps d'adapter notre dispositif. Nous avons mené une étude dite d'adéquation, qui nous a conduits à faire le choix de conserver la valorisation organique par le compostage, mais d'y associer la méthanisation. C'est le projet que nous avons lancé sur un appel d'offres sur performances, qui nous a conduits à retenir le concept (à l'époque, le concept Valorga) et donc à confier ensuite la responsabilité de la construction de l'usine, puis son exploitation, à des partenaires privés actuellement sous délégation de service public : la Société URBASER.

Bertrand HYLLAIRE, bien sûr, répondra de manière plus technique à certaines questions. Je voudrais donner un certain nombre de repères par rapport à ces questions.

Le premier repère : est-ce que cela marche ?

Je le dis parce que c'est notre expérience, et malgré les difficultés que nous avons rencontrées en cours de construction du fait de la faillite d'un des constructeurs, et ensuite dans les diverses étapes de la mise en marche industrielle du projet, nous pouvons aujourd'hui faire un bilan très précis, qui a d'ailleurs été validé par Mme JOUANNO lorsqu'elle est venue à notre rencontre, à mon invitation de septembre dernier : cela marche.

Que signifie « cela marche » ?

Nous sommes un syndicat, 16 communes, 160 000 habitants avec, disons, la moitié dans un secteur pavillonnaire de grande banlieue parisienne, et l'autre dans un secteur qui est encore un peu vertical, toujours dans le même secteur.

Nous avons une collecte avec trois poubelles : une poubelle pour les emballages, une poubelle pour les fermentescibles et une poubelle pour les résiduels.

Nous mettons directement dans le digesteur ce qui vient des poubelles à couvercle marron (donc les poubelles à produits fermentescibles).

Nous mettons dans nos anciens bioréacteurs qui sont aujourd'hui les outils que nous avons conservés pour faire le tri mécano-biologique, l'ensemble des déchets de la poubelle des résiduels.

Lorsque nous mettons en digestion dans nos digesteurs les déchets, qu'ils soient directement issus des poubelles marron ou qu'ils soient issus de notre tri mécano-biologique, nous produisons du méthane (dans les conditions dont Bertrand vous parlera) et du compost, qui est d'ores et déjà à la norme NFU, et donc répond parfaitement à la réglementation, mais également aux besoins des agriculteurs.

Il faut ajouter bien sûr, et c'est important, que nous sommes dans un secteur à la limite des grandes terres de la Brie et que bien évidemment, nous avons un partenariat qui est devenu un peu plus facilité avec la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne et avec les agriculteurs de ce département.

Donc, cela marche.

Les intérêts en termes financiers sont incontestables, parce que nous avons décidé en lançant le projet de bien veiller premièrement à ce qu'il soit financé au minimum à 40 %, ce qui a été le cas ; et ensuite, à ce que pendant les 5 premières années nous ne soyons pas amenés à augmenter de plus de 2 % par an, si c'était nécessaire, la pression fiscale.

Nous avons tenu l'ensemble de ces engagements, si bien que nos concitoyens ont pu constater que l'effort supplémentaire qui leur était demandé n'était pas contrebalancé par une augmentation très importante, comme on a pu le constater dans d'autres collectivités, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Autre considération à prendre en ligne de compte : que fait-on du compost ?

Je l'ai dit, il retourne à la terre, et c'est tout ce qui a été évoqué tout à l'heure dans la présentation du projet du Sycotom.

A quoi sert le méthane ? Comment est-il utilisé aujourd'hui et comment peut-on envisager de l'utiliser au-delà ?

Aujourd'hui, il est utilisé pour une production d'électricité qui d'ores et déjà permet une recette supplémentaire à la collectivité, en partage avec l'exploitant. Mais, nous sommes très avancés en parallèle, avec l'évolution des réglementations et des décisions qui sont en train d'être prises, pour envisager une injection du biogaz épuré dans les canalisations du gaz de ville, et/ou de saisir l'opportunité de cette production de bio-méthane pour fabriquer du biocarburant, lequel serait utilisé pour la collecte de nos déchets. Nous avons la garantie désormais que l'ensemble de nos bennes, qu'elles soient classiques ou à chargement latéral, serait susceptible de fonctionner avec du bio-méthane produit par notre unité de traitement.

Dans l'échange, nous aurons peut-être à améliorer notre présentation et à la compléter.

Le résumé, pour essayer de répondre à vos questions, est :

1. C'est possible, à des coûts maîtrisables ;
2. C'est possible en fonction de nos ambitions, et nous pouvons produire à la fois du méthane dans toutes ses utilisations, et du compost à la norme ; c'est une exigence à laquelle nous voulons nous astreindre parce que c'est la clé de l'ambition partagée avec nos concitoyens.
3. C'est totalement performant dès maintenant, ce qui veut dire que nous qui avons déjà 5 ou 6 ans de vie dans notre exploitation, pouvons considérer que les premiers pas que nous avons faits, qui ont été un peu délicats mais que nous avons surmontés, permettent aujourd'hui par l'expérience que l'on peut faire, de progresser encore, et autant au niveau de la conception de la construction qu'ensuite de l'exploitation, d'envisager que les performances soient encore nettement améliorées par rapport à ce qu'elles sont aujourd'hui. Nous sommes totalement dans l'application des dispositions de l'article « Déchets » de la Loi Grenelle 1.

Philippe MARZOLF : Merci. Monsieur HYLLEIRE, en quelques minutes, pouvez-vous présenter un peu les résultats de cette exploitation ?

Bertrand HYLLEIRE, Directeur commercial URBASER Environnement : Effectivement ; je vais essayer d'être bref et d'aborder l'aspect plus technique. Peut-être, faire un petit rappel (cela complète l'intervention de Monsieur LABROUCHE, précédemment) qui reprend un peu le schéma au niveau des déchets.

Quand on voit que dans nos déchets il y a différentes fractions, qui sont : la fraction organique, recyclable, haut PCI (haut pouvoir calorifique), et une fraction inerte ; là on voit que la méthanisation prend tout son sens puisque la fraction organique dans nos déchets, c'est-à-dire celle que l'on considère comme étant les déchets de cuisine (papiers et cartons souillés) et les déchets de jardin, représente 50 % en moyenne.

Donc, il y a un véritable sens, et un sens vertueux, à valoriser cette fraction organique en méthanisation, ou en traitement biologique en compostage, mais en tout cas la méthanisation ayant la vertu de produire du biogaz, qui est une énergie renouvelable.

On s'aperçoit qu'en faisant ce traitement, qui doit être précédé forcément d'un tri mécanique in situ, on se retrouvera avec d'autres fractions tout aussi intéressantes, comme une fraction recyclable, que l'on va pouvoir diriger vers des filières de recyclage ; une fraction haut PCI, vers laquelle on pourra apporter un traitement énergétique, une valorisation énergétique ; et une fraction inerte qui pourra, elle, rejoindre des centres d'enfouissement.

Donc, cela résume bien aujourd'hui la problématique et l'approche en tout cas que nous mettons en œuvre au sein du Groupe Urbaser, puisque nous pensons que cette approche-là, qui est une approche multi-filières, est une réponse pérenne et pertinente.

J'en viens à la présentation de l'usine de méthanisation de Varennes-Jarcy. Sur la photo qui illustre l'ensemble du site ; vous aurez les cercles d'identification des différentes unités :

- Le bâtiment administratif ;
- L'unité de réception des déchets ménagers reçus quotidiennement sur le site ;
- Ce que l'on appelle des « bioréacteurs » (j'en parlerai peut-être tout à l'heure dans le détail), ce sont des équipements de tri mécanique qui nous permettent de préparer au mieux la matière ;
- L'unité à proprement parler de tri mécanique sur les déchets ménagers, bruts ;
- Il y a trois digesteurs pour assurer la méthanisation de la fraction organique des déchets ;
- Puis, une unité de maturation pour compléter le traitement du digestat à l'issue de la dégradation en aérobie (en absence d'oxygène) ;
- Ici, un bâtiment qui va stocker l'ensemble du compost, pour assurer un stockage d'une durée de 6 mois et pour faire face aux périodes d'épandage sur les terres agricoles ;
- L'unité de traitement de l'air ;
- L'unité de valorisation énergétique : valorisation, donc production électrique, puisque le biogaz est transformé sous forme d'électricité grâce à trois groupes électrogènes.

Puisqu'il me reste très peu de temps, je passe au Bilan matière, pour vous dire que nous traitons sur cette installation et nous recevons annuellement :

- 45 000 t de déchets ménagers ;
- 15 000 t de fractions fermentescibles ;
- 5 000 t de déchets verts.

Nous obtenons :

- Des métaux ferreux, que nous valorisons ;
- Du compost à la norme NFU 44-051 à hauteur de 23 000 t/an ;
- Du biogaz avec 2,8 millions de mètres cubes par an, qui vont nous permettre, après transformation, de produire 4 455 MWh/an d'électricité, qui sont revendus, qui sont renvoyés sur le réseau EDF ;
- Des non valorisables : des refus haut PCI et des refus inertes.

La marque du compost a été déposée : COMPOSYS.

Aujourd'hui nous faisons appel à 12 propriétaires agricoles qui assurent l'ensemble de la valorisation de ce compost, sous forme d'amendement organique.

Nous avons bien évidemment un suivi analytique réglementaire et depuis novembre 2008, toutes les analyses mensuelles sont conformes à la norme NFU 44-051. Vous avez ici quelques exemples d'analyses. Je pense que les plus intéressantes se situent là ; nous avons le taux de métaux lourds. La barre rouge tout en haut est le seuil maximum à ne pas dépasser et aujourd'hui, en moyenne, nous sommes à entre 20 et 40/50 % de la norme ; ce qui montre que nous répondons complètement sur l'aspect normatif.

Sur la maîtrise des impacts environnementaux, il est clair que l'on est sur des installations modernes, qui répondent aux enjeux environnementaux qui nous avaient été fixés aussi par le SIVOM au travers du cahier des charges.

Donc, sur les rejets aqueux, notamment sur la totalité des eaux de process, elles sont traitées et réutilisées in situ, au sein de l'installation.

Nous avons la maîtrise complète des nuisances olfactives, par le fait que nous avons un traitement poussé de l'air, d'abord ; une mise en dépression des bâtiments et un traitement physicochimique et biologique de l'air, et également un traitement des nuisances olfactives, puisque l'ensemble des équipements est situé à l'intérieur des bâtiments.

Les coûts d'exploitation :

Sur la partie déchets ménagers, coûts d'exploitation + investissement, on arrive à un coût de traitement total de 76 euros/tonne. Pour la fraction fermentescible, 53 euros/tonne, et pour les déchets verts, 41 euros la tonne.

Je précise que sur les 58 euros de coût d'exploitation, nous avons une mise en décharge pour moitié, qui est située à plus de 70 euros/tonne, donc bien évidemment, l'impact dans la mise en décharge est quand même assez important sur le coût d'exploitation global.

Je terminerai en vous donnant la liste des installations à l'heure actuelle que le Groupe Urbaser exploite, a construites, ou qui sont en cours de construction.

La couleur orange sur l'écran, c'est l'ensemble des installations qui traitent des déchets ménagers résiduels, pour vous montrer aussi que la méthanisation aujourd'hui, sur des déchets ménagers résiduels, est en plein développement en France et en Europe, puisqu'il y a de très nombreuses installations, avec des capacités qui vont de 20 000 à 560 000 t.

Le Groupe Urbaser détient le record en termes de capacité de traitement pour des installations de méthanisation.

J'en ai terminé. Je crois que j'ai dépassé largement le temps.

Philippe MARZOLF : Vous avez dépassé, et il y a déjà une question de la salle, qui reprend des questions Internet : qu'est-ce que ce tri a de biologique dans son mécanisme de séparation ?

Jean-Paul PUYFAUCHER, membre de la CPDP : Il me semble que la personne

qui a posé cette question, qui est de l'Association Tam-Tam, devrait nous dire si ce qu'elle a entendu aujourd'hui répond à sa question ou si elle a besoin de renseignements.

Francis VERILLON, Association Tam-Tam : J'ai peu de choses à ajouter à ce que j'ai écrit.

C'était effectivement concis, mais est-ce que le procédé dit mécano-biologique a quelque chose d'autre que la présence des micro-organismes (ou mini-organismes, peu importe) qui sont présents, préexistants, dans les ordures ? En quoi peut-il être qualifié de biologique ? C'est très simple, la question le dit. C'est ce que je demande, très ouvertement, très simplement, naïvement. Je voudrais savoir.

Philippe MARZOLF : Vous allez avoir la réponse.

Bertrand HYLLAIRE : On parle de TMB : tri mécano-biologique. Il est vrai que c'est une définition qui n'est pas simple. Je m'aperçois que finalement, on emploie beaucoup aujourd'hui, à tout bout de champ, le TMB. Je pense qu'aujourd'hui il y a différentes terminologies, et ce n'est pas bien clair.

Je vais essayer de vous donner la mienne, en tant que constructeur exploitant. Le TMB est l'association du tri mécanique et derrière, de la biologie.

Le tri mécanique est ce que l'on fait en amont de tout traitement biologique ; que ce soit de la méthanisation ou du compostage, on doit mettre en traitement biologique de la matière organique, donc il faut isoler la matière organique du reste des autres fractions.

La première étape dans toute installation consiste à trier mécaniquement le déchet que l'on reçoit, au travers de trommels, de tri balistique, de séparateurs magnétiques ; et nous avons un équipement qui aujourd'hui prend beaucoup de son sens, ce que l'on appelle un bioréacteur.

Guy GEOFFROY : Qui est en début de chaîne, d'ailleurs.

Bertrand HYLLAIRE : On peut peut-être revenir, si vous le permettez, à la diapositive qui expliquait justement ce couplage entre bioréacteur et méthanisation. Pour bien comprendre la notion de tri mécano-biologique : vous avez ici le bioréacteur, qui est un cylindre d'à peu près 50 mètres de long, 5 mètres de diamètre. Voilà les anciens BRS, qui auront une fonction un peu de mastication. Les déchets vont rester pendant trois jours.

Philippe MARZOLF : Vous mettez les ordures brutes, les sacs bruts, directement dedans. Ce qui veut dire, concrètement ?

Bertrand HYLLAIRE : Il va y avoir une action mécanique sur les déchets : les sacs vont s'ouvrir naturellement et tout ce qui est mou dans le déchet, c'est-à-dire vos déchets de cuisine, votre papier, votre carton, vos déchets verts, vont être réduits, sous l'action des trois jours.

Il y a une action mécanique, mais également biologique, dans ce cylindre, et un

échauffement de la matière. Tout ce qui est dur, c'est-à-dire : le verre, le bois, les plastiques, ressortira intégralement, sans action. Ils ne vont pas être dégradés.

Donc, derrière, il devient aisé de mettre un tamis (avec une maille de 30 mm) grâce auquel on va séparer la matière organique qui sera à une fraction inférieure à 30 mm à la suite du passage pendant trois jours dans les bioréacteurs. On pourra retirer le supérieur à 30 mm, qui est le bois, le plastique, et qui forme la fraction « haut PCI » dont je parlais tout à l'heure, qui a un intérêt en termes de valorisation énergétique.

Derrière, on va continuer à assurer le tri sur la matière organique : un crible trampoline nous permet de retirer les morceaux de verre, de cailloux, de céramique qui restent encore, et un crible balistique va compléter ce traitement. Ce n'est qu'après cette étape-là que nous pourrions diriger la matière organique dans les digesteurs et assurer la dégradation en absence d'oxygène et la production de biogaz.

Philippe MARZOLF : Avez-vous votre réponse ? Le côté biologique au départ, en tout cas ?

Francis VERILLON : Je comprends que c'est un tri mécanique, après une préparation qui est effectivement biologique.

Philippe MARZOLF : Tout à fait. Après, la biologie continue, avec la méthanisation.

Francis VERILLON : Certes, mais il n'y a aucun apport particulier. Ce n'est pas plus mal, d'ailleurs, mais il n'y a aucun apport qui soit biologique, on laisse faire les choses.

Philippe MARZOLF : Il n'y a pas d'apport extérieur de produits.

Guy GEOFFROY : C'est effectivement un tri mécanique qui a comme caractéristique de permettre, en commençant la maturation de ce qui est organique, la séparation dans les poubelles entre ce qui est organique et qui peut donc, après préparation, entrer en digestion, et ce qui ne l'est pas.

C'est à ce titre que l'on peut parler d'un tri mécanique et biologique, donc mécano-biologique.

Philippe MARZOLF : Merci. Je vous propose d'écouter tout de suite la Communauté Urbaine de Lille. Là, nous sommes plutôt sur une grande agglomération qui a fait un choix différent, et M. Pierre HIRTZBERGER va justement nous expliquer concrètement comment ils ont mis en place cette collecte sélective de bio-déchets.

Pierre HIRTZBERGER, Communauté urbaine de Lille : Bonsoir à toutes et à tous. Voici une petite présentation rapide du projet de Lille.

La Communauté Urbaine de Lille est une agglomération de 1 100 000 habitants, c'est la quatrième agglomération française, créée en 1968 et dont Martine AUBRY est la Présidente.

Concernant la politique de gestion des déchets de la Communauté Urbaine, tout d'abord, une précision importante : la Communauté Urbaine est compétente à la fois pour la collecte et pour le traitement, donc contrairement au Sycatom qui n'a que la compétence traitement, nous avons les deux.

Cette politique de gestion des déchets a été complètement remise à plat entre 89 et 92, suite à une vaste réflexion liée à l'abandon d'un projet important de décharge, à l'époque. En 1992, la Communauté a adopté une politique de gestion multi filières des déchets, qui ressemble beaucoup à ce que vous pouvez trouver dans la majorité des agglomérations françaises maintenant. Cette politique, déjà, contenait le principe de la collecte séparative des bio-déchets chez l'habitant.

Entre 92 et 95, on a mené des études pour savoir quel devait être le meilleur outil de traitement pour cette fraction-là, et en 95 la Communauté Urbaine a décidé de construire une usine de méthanisation, après avoir fait des études de définition sur ce sujet.

Rapidement, que contient ce schéma global ? Un certain nombre d'équipements de traitement. Aujourd'hui, nous sommes propriétaires de :

- 2 centres de tri et d'emballage, qui traitent 120 000 t d'emballages en tout ;
- 1 unité de méthanisation de bio-déchets : 108 000 t/an ;
- 1 unité de valorisation énergétique : 350 000 t/an ;
- 8 déchetteries (même si ce ne sont pas des équipements de traitement à proprement parler).

En 2008, nous avons collecté et traité environ 700 000 t de déchets ménagers.

La collecte des bio-déchets concerne globalement un habitant sur deux de la métropole, c'est-à-dire qu'on ne va pas chercher le bio-déchet dans les centres urbains très denses de Lille, Roubaix et Tourcoing principalement. On va plutôt chercher ces déchets-là dans des zones pavillonnaires, parce que les gisements en zone urbaine dense sont estimés comme étant relativement faibles.

C'est une collecte où l'on demande aux habitants de mettre à la fois leurs déchets de cuisine et leurs déchets de jardin dans les mêmes bacs, et il se trouve que l'on a une forte présence de déchets verts dans cette collecte, et une insuffisance de déchets de cuisine dans ces bacs-là. Les gens ont bien perçu le service de la collecte des déchets verts et un peu moins la contrainte de la collecte des bio-déchets.

On travaille donc beaucoup sur ce sujet-là, avec le renforcement des consignes de tri, en particulier tout ce qui est papier, carton souillé, et pas forcément identifié comme étant du bio-déchet.

On fait aussi des tests sur des pré-contenants pour améliorer le geste de la cuisine à la poubelle, au travers de mini-poubelles et aussi de sacs biodégradables.

On étend la collecte sélective des bio-déchets à la restauration collective de petite

taille, donc on collecte déjà les grandes restaurations collectives publiques, mais maintenant on va chercher les petites écoles, les petites maisons de retraite, que l'on collecte également.

Donc, voilà ce qui est collecté. A votre gauche, vous avez les bio-déchets des ménages, à la maison ; et à droite ce sont les déchets que l'on collecte dans les cantines scolaires en particulier, donc les déchets de restauration.

Les coûts de cette usine, que l'on a mise en service au printemps 2008 : 54 millions d'euros.

On a couplé à cette usine un Centre de Transfert et de Manutention, puisqu'on transporte aussi des déchets par voie fluviale (mais ce n'est pas le sujet de ce soir).

Nous avons eu 3,5 millions d'euros de subventions pour cela.

Le coût de traitement à la tonne est de 63 euros, ce coût inclut les amortissements évidemment. Dans ces 63 euros, il y a une recette d'à peu près 10 euros par tonne qui vient de la vente de biogaz.

Nous avons 3 digesteurs horizontaux d'un peu moins de 2 000 m³ chacun ; une gestion différenciée de la partie très lignieuse des déchets, que l'on ne met pas en digestion parce que ces déchets-là se décomposent très peu dans le digesteur.

On stabilise notre digestat par compostage avec une opération assez poussée, en tunnel d'abord (3 semaines) et ensuite encore en maturation de 3 semaines ; l'objectif étant d'atteindre un degré de dégradation très élevé, lié à un cahier des charges des composteurs allemands qui s'appelle le Rotegrad, et nous avons un Rotegrad 4.

Le traitement de l'air est très important, évidemment. On traite à peu près 350 000 m³ par heure d'air, avec un double système de lavage à l'acide sulfurique et ensuite un affinage dans un bio-filtre qui fait la surface d'un demi-terrain de foot ; et un bâtiment qui fait un peu plus de 30 000 m².

Que peut-on dire sur cette unité ?

Au niveau de la préparation des déchets, une unité un peu sous-dimensionnée, avec aussi des soucis liés à l'hétérogénéité des collectes, c'est-à-dire qu'en fonction des quartiers que l'on collecte, on a plus ou moins de déchets verts, plus ou moins de bio-déchets, et des équipements qui ne sont pas toujours très bien adaptés à cette variabilité.

Le milieu, j'allais dire « l'estomac » de l'usine : pas de problème. La digestion marche très bien, le post-compostage aussi. Il n'y a pas de soucis.

On se pose des questions sur le traitement de l'air, que l'on pense être un peu sous-dimensionné. Ce n'est pas tant lié aux émanations d'odeurs à l'extérieur, c'est plus lié aux problèmes de qualité de l'air dans l'usine, qui peuvent générer des problèmes de conditions de travail, en particulier des problèmes d'empoussièrement et dans certains endroits, de concentration d'ammoniaque un peu élevée.

Le compost, j'en ai parlé : une excellente qualité. Rotegrad 4 est un référentiel allemand.

Evidemment, la conformité par rapport à la norme NFU 44-051. Il faut dire que notre projet est un peu ancien et que nous avons comme objectif de respecter les préconisations du projet de Directive européenne sur les bio-déchets de 2001, qui a été abandonné depuis.

Nous avons une contrainte supplémentaire : nous sommes dans une région de fortes cultures de légumes, donc quasiment tous les agriculteurs qui reçoivent notre compost sont plus ou moins fournisseurs de Bonduelle, grand légumier français. Il faut donc aussi répondre à la charte que Bonduelle a édictée.

Nous commercialisons notre compost en le transportant essentiellement par voie d'eau vers les zones de grandes cultures. Donc, on transporte cela en péniche, cela nous permet de mettre des grandes quantités, puisqu'on met à peu près 700 tonnes de compost dans chaque péniche.

Notre biogaz :

Nous avons des rendements un peu inférieurs à ce que nous pensions, car puisqu'il y a plus de déchets verts dans la poubelle que prévu, nous avons pour l'instant un peu moins de biogaz que ce qui était prévu.

Néanmoins, la qualité du biogaz épuré est au rendez-vous puisque, autre particularité (j'en reparlerai dans la deuxième partie de la soirée), nous épurons notre biogaz pour alimenter notre flotte de bus urbains, et aussi de bennes de collecte de déchets.

Nous avons le projet à très court terme d'injecter ce gaz épuré dans les réseaux de distribution de gaz naturel, et la qualité de biogaz est conforme à la spécification technique qui a été édictée par GrDF sur ce sujet.

Nous n'avons pas de problème de fonctionnement d'épurateur de biogaz.

Philippe MARZOLF : Merci pour votre intervention. Je vous propose tout de suite des questions Internet.

Jean-Paul PUYFAUCHER : Des questions Internet nous sont arrivées et tout de suite, une première question qui concerne ce dont vous venez de parler, c'est-à-dire la nuisance olfactive.

D'une manière très précise, un Président d'association des riverains de Montpellier (je pense que beaucoup parmi vous ont peut-être entendu parler du méthaniseur de Montpellier) évoque les nuisances olfactives, et aussi les mouches (dont vous avez aussi peut-être entendu parler).

Ceci est complété par une autre question qui nous est venue sur Internet, qui dit : « on entend sur les usines de Lille et de Montpellier qu'il y a des plaintes de riverains concernant les odeurs ; et à Montpellier, les odeurs et des invasions de mouches ».

Et je relierai cette question sur les nuisances avec une autre question, toujours posée

par le porte-parole de l'association des riverains de Montpellier, sur le problème des risques industriels liés à la présence de gaz et à l'H₂S qui est émis en même temps que la méthanisation.

Varenes-Jarcy peut peut-être répondre ; ensuite, nous repasserons peut-être la parole à Lille, qui est directement mis en accusation sur le problème des riverains et des nuisances olfactives.

Guy GEOFFROY : A la Varenes-Jarcy, la question des odeurs était pratiquement, à part la qualité du compost ancien, la question qui préoccupait le plus nos concitoyens, dans l'ancien site.

Lorsque nous avons annoncé que nous allions maintenir le compostage en l'associant à la méthanisation, nous avons eu des demandes très précises, qui nous ont conduits à mettre des contraintes extrêmement fortes dans notre cahier des charges, pour la définition du concept, avant même de passer à la phase de réalisation de l'usine.

Aujourd'hui, grâce à la mise en dépression de l'ensemble de l'installation (que Bertrand évoquait tout à l'heure), à part à proximité immédiate du quai de déchargement où quand les bennes déchargent, cela provoque à l'intérieur des odeurs qui sont celles des déchets tels qu'ils ont été collectés ; il n'y a, dans l'environnement immédiat, et encore plus dans l'environnement traditionnellement perturbé dans la période précédente par les odeurs, plus aucune odeur perceptible et plus aucune plainte formulée par qui que ce soit.

C'est le constat que nous faisons, qui nous donne entièrement satisfaction parce que c'était une de nos préoccupations premières. Je ne porte évidemment aucun jugement sur ce qui peut s'être produit ailleurs ; Lille, bien évidemment, est là et peut répondre.

Sur Montpellier, je n'ai absolument aucune indication me permettant de prendre position d'une manière ou d'une autre.

Jean-Paul PUYFAUCHER : Deux points : premièrement, vous n'avez pas de mouches ; et deuxièmement, que sont les risques industriels liés à la présence du méthane et comment sont-ils traités ?

Guy GEOFFROY : Sur les mouches, je suis formel, nous n'en avons pas. Sur les risques industriels, je crois que Bertrand est mieux placé que moi, en tant que spécialiste, pour vous répondre.

Bertrand HYLLEIRE : Sur le risque éventuel industriel de la partie biogaz : il faut savoir que d'abord que ce genre d'installation est soumis à autorisation, donc cela fait l'objet d'une enquête publique, très poussée sur ces sujets-là. Je n'ai pas connaissance d'un cas d'explosion sur la partie biogaz.

Nous avons un parc de méthanisation, de bout de station d'épuration. Je pense qu'en France nous devons avoir entre 30 et 40 installations de méthanisation de bout de station d'épuration, sur lesquelles nous avons des stockages de biogaz, mais ce sont des quantités finalement très faibles, sur lesquelles il n'y a eu aucun cas à déplorer. Donc, c'est extrêmement sécurisé.

Pour bien comprendre, il faut savoir que le méthane qui est contenu dans le biogaz est plus léger que l'air. Des simulations ont été faites. Par exemple, quelqu'un qui tire sur une bêche souple, il y a même eu des essais où l'on met des brûlots, puisqu'on a des bêches souples. A aucun moment les conditions stœchiométriques d'explosivité ne sont rencontrées, puisque le méthane est relargué directement dans l'air ; et dans ces conditions, on ne peut pas avoir d'explosion.

Donc, c'est extrêmement sécurisé et il faut savoir que sur des installations, de plus en plus, aujourd'hui, on retire le stockage du gaz et c'est le digesteur qui assure cette fonctionnalité.

Pierre HIRTZBERGER : Déjà, nous n'avons jamais eu de mouches, pas de souci de ce côté-là.

Concernant les odeurs : des plaintes formelles, non ; des questionnements, oui.

Nous sommes dans un environnement où il y a d'autres émetteurs d'odeurs. Dans le secteur, nous avons une usine de féculs de pommes de terre à proximité ; nous avons une usine Seveso.

Après, il est vrai que cela dépend de la proximité des habitations. Nous avons des habitations qui sont très proches, c'est une zone qui n'est peut-être pas aussi dense que le projet d'Ivry, mais qui, par rapport à la majorité des configurations en France, est assez proche. Les premières maisons sont à 250 ou 300 mètres, donc c'est relativement proche.

Concernant la problématique des odeurs : dans les usines de méthanisation, on manipule un produit odorant, que ce soit le déchet brut, le compost, le digestat ; que l'on retrouve du début à la fin de la chaîne de traitement, contrairement à un incinérateur où dès que c'est dans le four, il n'y a plus de problème d'odeur. Ce sont effectivement des questions qu'il ne faut pas négliger.

Il y a des systèmes, maintenant au point, qui fonctionnent très bien. Maintenant, la question étant la mise en dépression suffisante du bâtiment, dans l'étanchéité de ce bâtiment, évidemment ; et après dans les consignes d'exploitation, c'est-à-dire veiller à travailler toujours portes fermées. Sinon, le traitement de l'air vicié lui-même ne pose pas de souci.

Sur la sécurité : nous avons pas mal d'équipements qui sont en bâtiment, y compris notre gazomètre. Il y a une réglementation qui s'appelle « réglementation ATEX » sur les appareils à pression et il y a des détecteurs de méthane dans tous les endroits où il pourrait y avoir des fuites de méthane, avec aussi des locaux qui dans ces cas-là sont surventilés pour éviter les risques.

Effectivement, le méthane, cela monte ; il faut aussi savoir que contrairement à d'autres hydrocarbures, c'est un gaz assez stable et qui en fait a une température d'inflammation très élevée, donc qui pose beaucoup moins de difficultés à manipuler que le butane, le propane, ou le mélange des deux qui s'appelle le GPL, par exemple. Donc, il n'y a effectivement pas de cas d'explosion de gazomètre, etc.

Nous avons deux digesteurs de boues d'épuration, sur une station d'épuration, qui

fonctionnent depuis 35 ou 40 ans ; nous n'avons jamais eu aucune difficulté.

Philippe MARZOLF : Merci. Nous avons une question de la salle, d'Olivier GUICHARDAZ, d'Environnement Magazine, sur la consommation d'électricité et les débouchés du compost.

Olivier GUICHARDAZ, Journaliste, Le Kremlin-Bicêtre : Tout d'abord, si vous permettez, rendons à César ce qui est à César ; je travaille à Environnement et Technique et non pas à Environnement Magazine ; il y a des consœurs d'Environnement Magazine dans la salle.

Philippe MARZOLF : Excusez-moi.

Olivier GUICHARDAZ : Ma question concerne l'usine de Varennes-Jarcy. Je voulais connaître la production et la consommation d'électricité pour 2008, et pour les premiers mois de 2009, si c'est possible.

Philippe MARZOLF : Vous avez également demandé : « la part du compost dans l'agriculture et en végétalisation de carrière ». Donc, la production d'électricité par rapport à la consommation d'électricité, pour faire le tri, en fin de compte.

Bertrand HYLLAIRE : J'espère que je vais vous apporter une réponse détaillée. Monsieur GUICHARDAZ, vous avez fait plusieurs e-mails à ce sujet ; je vous répondrai. Je n'ai peut-être pas une réponse détaillée.

En tout cas, je peux vous dire qu'aujourd'hui tout d'abord l'électricité est vendue en totalité sur le réseau EDF, puisque quand nous revendons de l'électricité dite « verte » (parce qu'elle est issue du biogaz qui est considéré comme une énergie renouvelable), nous bénéficions de la part d'EDF, au niveau du rachat, d'un tarif bien évidemment intéressant ; en plus, nous avons une prime à l'efficacité énergétique puisque nous valorisons plus de 70 % du biogaz au niveau des groupes électrogènes.

Donc, il y a tout intérêt aujourd'hui à revendre la totalité de l'électricité, c'est-à-dire que les 4 450 MWh/an sont revendus en totalité et effectivement, sur toute l'installation, pour les besoins en consommation d'électricité, de fonctionnement d'installation, nous avons entre 20 et 25 % de besoins en termes de consommation électrique, de l'installation en elle-même.

Philippe MARZOLF : Par rapport à ces 4 500 MWh, c'est cela ?

Bertrand HYLLAIRE : Voilà.

Olivier GUICHARDAZ : Je vous ai posé une question précise : les 4.450 MWh qui étaient mentionnés sur vos transparents : est-ce une production théorique ? Est-ce la production réelle ou pas, en 2008 ?

Bertrand HYLLAIRE : C'est la production réelle.

Olivier GUICHARDAZ : Réelle en 2008 ?

Bertrand HYLLAIRE : Oui.

Olivier GUICHARDAZ : Merci.

Philippe MARZOLF : Et avant vous aviez la part du compost...

Bertrand HYLLAIRE : 2008, je ne sais pas... c'est la production réelle.

Jean-Paul PUYFAUCHER : Sur la part de compost, pour compléter avec les questions Internet, parce que nous avons de nombreuses questions sur Varennes-Jarcy. Un internaute, Marc pose des questions au SIVOM :

- Pouvez-vous confirmer qu'il a fallu 8 ans pour obtenir un compost de qualité agricole ?
- Le tri par des machines dans les centres de traitement n'empêchera-t-il pas difficilement des déchets résiduels de s'infiltrer dans les déchets ; par exemple : le mercure des piles.

Donc, deux questions qui peuvent aussi concerner Lille, notamment sur toutes ces impuretés que nous avons dans nos déchets. Et 8 ans, confirmez-vous ou non ?

Guy GEOFFROY : Je ne sais pas d'où notre internaute tient cette information.

Je n'affirmerai pas, parce que je n'ai pas le détail, que le compost produit le premier jour de la mise en service industrielle a été du compost normé. Mais, notre installation fonctionne de manière définitive et en phase industrielle depuis moins de 5 ans, ce qui veut dire que nous n'avons pas attendu ces 4 ou 5 ans pour avoir le compost normé tel qu'il est aujourd'hui, et encore moins 8 ans.

Philippe MARZOLF : Par contre, vous n'avez toujours pas répondu à la deuxième question, Monsieur, sur la part de compost utilisée en agriculture, et la part en carrière...

Bertrand HYLLAIRE : Très honnêtement, je n'ai pas le détail.

Philippe MARZOLF : Nous avons le rapport d'activité.

Bertrand HYLLAIRE : Je crois que M. GUICHARDAZ a le rapport d'exploitation 2008, donc il a ces réponses-là. Ou alors, vous pouvez m'envoyer par mail vos questions.

Olivier GUICHARDAZ : Effectivement, j'ai le rapport d'exploitation sur lequel, vous le savez très bien, M. HYLLAIRE, M. GEOFFROY pareillement, premièrement le chiffre total de la production électrique n'est à aucun moment mentionné, et sur le compost, de mémoire, à peu près la moitié est en carrière et l'autre moitié, en agriculture. Mais, sur le rapport d'activité qui est diffusé sur le site Internet du SIVOM, il est dit que l'intégralité est mise en agriculture.

Donc, c'était l'objet de ma question : quelle est la part mise en agriculture effectivement, et la part mise en carrière ?

C'est quand même une question importante. Merci.

Philippe MARZOLF : Si vous n'avez pas la réponse là, tout de suite, de toute façon la question va rentrer dans le système questions/réponses et vous répondrez par écrit.

Bertrand HYLLAIRE : Je vous répondrai, M. GUICHARDAZ ; l'important est de savoir qu'à l'heure actuelle sur Varennes-Jarcy, l'ensemble du compost est valorisé, et effectivement majoritairement auprès des propriétés agricoles, donc dans le monde agricole.

Pour revenir à une question qui était sur les métaux lourds, et notamment la problématique des piles, nous nous apercevons qu'au niveau des déchets natifs, il y a quand même une évolution extrêmement favorable aujourd'hui, puisque nous avons de moins en moins de métaux lourds dans les déchets natifs. C'est dû aux efforts de tri faits par les concitoyens, au travers aussi de la mise en place de réceptacles pour récupérer l'ensemble des piles et batteries. Bien évidemment, cela a eu un effet très favorable sur les taux de métaux lourds dans les déchets natifs. Ceci est complété par le fait que les encres aujourd'hui n'ont plus de métaux lourds, et les industriels ont fait des efforts qui aboutissent aux résultats que vous avez pu voir sur Varennes-Jarcy, c'est-à-dire que nous avons, sur le compost, des valeurs de métaux lourds qui sont bien en deçà de la norme.

Qui plus est, le tri mécanique en amont et les séparateurs magnétiques permettent de retirer l'ensemble de ces piles et accumulateurs en amont, pour éviter qu'ils ne se mélangent par la suite.

Guy GEOFFROY : Je voudrais ajouter en deux mots que nous avons veillé, lors de la mise en place de notre collecte sélective, à ce que d'une manière générale et immédiate, l'ensemble des collectivités membres de notre syndicat soient dotées en nombre correspondant à leurs besoins et à leurs demandes de collecteurs en espace public des piles.

Cela fonctionne très bien, et s'est encore amélioré depuis que nous avons développé (nous n'avons pas fini de le faire) notre réseau des déchetteries relais, qui permettent à nos habitants qui viennent mettre des choses assez conséquentes mais qui ont également quelques piles et ne vont pas faire le détour par la Mairie, le Centre social ou autre équipement public, de pouvoir également les mettre à cet endroit-là.

Donc, on ne peut pas affirmer 100 %, mais le tri mécano-biologique enlève les quelques pourcents qui ne sont pas prélevés à la source par les moyens dont je vous ai parlé.

Philippe MARZOLF : Très bien, merci.

Après un exemple de collecte de bio-déchets à Lille, collecte de bio-déchets OMR à la Varennes-Jarcy et également à Montpellier, il nous a semblé important de demander maintenant à l'ADEME, qui est donc le « bras armé », comme on dit, du ministère ; en tout cas l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, de donner son avis.

Déjà, voir comment cette technique est utilisée dans les pays européens, et quelle est la position de l'ADEME sur ce tri mécanisé. Vous avez parlé justement d'une visite de

Madame JOUANNO, Secrétaire d'Etat, à l'ADEME. Merci de nous donner quelques éclaircissements sur ce sujet-là.

**COMMENT CETTE TECHNIQUE EST-ELLE UTILISEE DANS LES PAYS EUROPEENS ?
QUELLE EST LA POSITION DE L'ADEME SUR LE TRI MECANISE ?**

Marc CHEVERRY, ADEME : Bonjour à tous. Je suis en charge d'animer une équipe qui gère tous les problèmes, de la prévention de la production de déchets, jusqu'à leur stockage, en passant par toutes les étapes et techniques de collecte, de traitement à des fins de recyclage, de valorisation organique ou de valorisation énergétique.

En préambule, je voudrais vraiment insister sur un premier point, avec une vision qui est la mienne, qui est une vision nationale, voire internationale, pas celle d'un exploitant. Nous avons des visions complémentaires. Il n'existe pas une technique ou une organisation pour traiter les déchets ; ce sont forcément des organisations qui sont à adapter à un contexte local.

Ce contexte local est de l'habitat dense, comme ici ; il peut être à l'inverse de l'habitat très rural ; il peut être un mixte des deux. Il peut faire l'objet de variations saisonnières importantes de quantités de déchets à traiter, et de caractéristiques ou de qualité de ces déchets à traiter. Je pense par exemple à des zones fortement touristiques, pour lesquelles les variations peuvent être extrêmement importantes, et pas uniquement en population, mais aussi en qualité de déchets.

La place d'un procédé (là, nous parlerons de deux procédés : un procédé de prétraitement, de tri ; et un procédé de traitement biologique, la méthanisation) s'apprécie en fonction de l'ensemble des procédés qui sont associés dans un schéma de traitement de déchets sur un territoire. Il ne faut jamais oublier cela ; des discours qui viseraient à dire que la méthanisation vient remplacer l'incinération, vient remplacer la décharge, ne sont pas des discours réalistes. Cela n'existe pas. En tout cas, je ne connais pas d'opération dans le monde qui puisse reposer sur un seul procédé, si ce n'est tout mettre en décharge ; mais ce n'est pas du tout la finalité d'aujourd'hui, vous l'aurez compris.

On a posé la question de savoir quel était le développement de la méthanisation à l'étranger. Cette méthanisation à l'étranger, il faut déjà savoir qu'elle s'est développée essentiellement au niveau des déchets du monde agricole (les effluents d'élevage, les déchets agricoles) pour produire des effluents stabilisés, traités, et de l'énergie. Cela s'est développé ces dernières années à la faveur de politiques d'incitation, au travers de tarifs d'achat de l'électricité et s'est appliqué aussi à des déchets fermentescibles, les boues de stations d'épuration ; nous l'avons évoqué tout à l'heure en parlant de quelques dizaines d'usines (j'ai en tête entre 70 et 100 usines en France) qui utilisent de la méthanisation dans le process de traitement des eaux et sur les boues de station. Il en existe plus de 170 rien qu'en Suisse, tout petit pays.

Donc, ce sont des déchets organiques, pour lesquels la méthanisation est un procédé

parfaitement adapté. Nous avons des déchets non seulement organiques, mais facilement fermentescibles par méthanisation.

Plus récemment, Amiens est la première opération en France et cela s'est développé depuis en Europe (M. HYLLAIRE l'a présenté). S'est développée ou s'est étendue la méthanisation pour des applications sur les ordures ménagères, que ce soit à partir de collectes sélectives comme à Lille, comme cela vient d'être présenté, ou sur des ordures ménagères résiduelles, donc en mélange avec avant, des étapes de prétraitement.

Nous y reviendrons, mais il faut mentionner que la méthanisation est appliquée dans ces pays à la fois pour produire de l'énergie, parfois pour produire du compost, parfois aussi pour stabiliser une matière organique avant de la mettre en stockage. Donc là, il n'y a pas d'objectif de produire un compost, juste un objectif de stabiliser, de prétraiter la partie fermentescible avant de stocker.

Pour finir sur ce transparent, la méthanisation est vraiment une technique qui est maîtrisée. Aujourd'hui, s'il y a des problèmes, c'est rarement sur la méthanisation, sur le fermenteur en lui-même, cette technique est maîtrisée, de mieux en mieux, et le sera encore plus à l'avenir avec les développements technologiques.

Collecte sélective ou tri, ce sont vraiment des approches complémentaires. Je ne vais pas insister sur cette partie-là puisqu'on l'a évoquée.

Dans les déchets présents sur le territoire d'une collectivité, il y a des déchets qu'il est intéressant d'aller chercher de manière sélective : les déchets des gros producteurs, restaurations collectives. Aussi, cela peut être des déchets d'entretien des espaces verts (les tontes de gazon sont de très bons déchets pour la méthanisation), des déchets de la station d'épuration (notamment les graisses de station d'épuration sont de très bons « combustibles » pour les bactéries et pour la méthanisation), les déchets des ménages.

Il est vrai que la collecte sélective présente un certain nombre de difficultés à réaliser, comme on l'a évoqué au travers de témoignages, lorsqu'on est dans des milieux d'habitat dense, collectif ; alors qu'elle est plus adaptée à des milieux de type pavillonnaire.

Comme toute collecte sélective, on demande un effort de l'utilisateur. Cet effort de l'utilisateur est à construire dans le temps au travers de la communication, de l'éducation ; ce n'est pas une réponse immédiate. Cela, c'est très clair également.

Prétraitement mécano-biologique : on a défini ce que c'était. J'insiste sur le fait que cela ne remplace pas l'incinération ou le stockage. J'entends souvent dire que c'est la solution miracle ; non, c'est une étape de prétraitement, de tri, qui vise plusieurs objectifs et on n'en a présenté que quelques-uns pour l'instant.

Les objectifs sont :

- Retirer, extraire la matière organique pour la traiter, par méthanisation, au compostage ;

- Retirer les fractions combustibles en tant que telles ;
- Le recyclage d'une part des matériaux ;
- La stabilisation de la matière organique avant stockage : l'enjeu ou l'intérêt est d'éviter d'avoir des productions de biogaz trop importantes sur les décharges et donc d'avoir à gérer son captage et sa valorisation dans les décharges.

C'est une technologie à intégrer dans un schéma de gestion de déchets, incinération ou stockage, ce n'est pas un ensemble de technologies qui fait tout ; c'est à intégrer.

Quel est l'avis de l'ADEME sur la méthanisation ?

L'ADEME soutient le développement de la méthanisation, de cette filière, le soutient sur les applications concernant les collectes sélectives, ou les déchets qui sont des déchets organiques purs, parce que (je l'ai évoqué tout à l'heure) là, il y a vraiment une maîtrise de la technologie, il n'y a pas de difficulté particulière.

Nous avons un avis beaucoup plus réservé sur l'application de la méthanisation après un tri sur déchets mélangés, notamment sur ordures ménagères.

Ce n'est pas une position de fermeture totale, simplement une position basée d'une part sur le souhait de capitaliser sur la base des opérations qui sont en cours ; c'est aussi une réserve liée au fait que nous avons en France un historique d'installations de tri/compostage, c'est-à-dire tri mécanique avec compostage, qui est lourd, qui a montré qu'un certain nombre d'opérations qui ne mettaient pas en œuvre les éléments qui ont été évoqués, la rigueur de tri, aboutissaient à des composts qui n'étaient pas satisfaisants.

Donc, aujourd'hui, nous souhaitons profiter du retour d'expériences sur les premières opérations pour bien consolider quels sont les cahiers des charges nécessaires au niveau des installations de tri.

Nous souhaitons aussi n'aider qu'au cas par cas des installations qui vraiment s'intègrent dans un ensemble complet.

Je dis cela parce qu'en France aujourd'hui, nous observons un certain nombre de projets sur lesquels on met un tri, on met une méthanisation, on veut faire du compost et on ne se pose pas la question de ce qui va se passer à côté : que deviennent les reflux ? Si le compost n'est pas de bonne qualité, qu'en fait-on ? Va-t-il en décharge ? Va-t-il en incinération ? Le dispositif n'est pas complet et là, vous imaginez bien qu'il est de notre responsabilité de dire que le dispositif n'est pas complet et donc mérite d'être approfondi en tant que tel.

Voilà, sur une présentation très rapide, quelques recommandations pour le montage d'un projet. Bon nombre d'opérations aujourd'hui sont liées à un défaut d'acceptabilité (il faut le dire tel qu'on le perçoit) des installations d'incinération ou de stockage.

Il y a un refus de la population d'installations d'incinération ou de stockage ; vous l'aurez compris dans le même discours, elles sont néanmoins nécessaires, même si

l'objectif des politiques européennes et françaises est très clair, c'est de réduire la part de ces techniques dans le traitement des déchets. Il n'empêche que même en la réduisant, elles restent indispensables, donc nécessité (leitmotiv) de bien intégrer des dispositifs de prétraitement, par rapport à ces exutoires qui restent indispensables.

Il y a un risque, en cas de durcissement de la réglementation sur les composts, on ne peut pas l'ignorer, l'évacuer. C'est un risque maîtrisable s'il est intégré dans le dimensionnement des installations. C'est un risque qui est mieux intégré lorsqu'on est dans une étape de partenariat fort, comme cela a été évoqué dans les opérations, avec les utilisateurs, qu'ils soient du monde agricole ou non. Il existe de ce point de vue-là de très bons exemples en Bretagne, où les partenariats entre collectivités et coopératives maraîchères ou agricoles, fonctionnent bien et aboutissent à des composts dont les prescriptions sont bien supérieures à celles de la norme.

La norme n'est qu'un repère, une référence, indispensable, mais souvent les utilisateurs ont des demandes allant au-delà.

Voilà, pour faire court, même en ayant un tout petit peu dépassé.

Philippe MARZOLF : Tout à fait. Nous allons vous demander de compléter un tout petit peu, parce qu'il y a une question très précise : la position de Mme JOUANNO sur la question.

Jean-Paul PUYFAUCHER : Qui reprend d'ailleurs votre dernier transparent. C'est Marc qui écrit, et il dit ceci : « Si le Grenelle de l'Environnement pousse très fort la méthanisation, il condamne fermement le traitement mécano-biologique des déchets bruts. Le dossier Plan Déchets 2009-2012 du 9 septembre 2009 de Mme JOUANNO le confirme (encadré page 10), le TMB sera une étape supplémentaire peu efficace et coûteuse ». C'est un peu ce que vous mettiez dans votre dernier transparent.

Alors, votre réaction sur ce point-là ; peut-être celle de M. GEOFFROY aussi

Marc CHEVERRY : Je l'ai évoqué, un tri ou un traitement mécanique dont les objectifs sont incomplets va aboutir à des solutions qui, d'un point de vue environnemental ou technique, ne seront pas satisfaisantes.

Je caricature volontairement : si vous avez un mauvais tri pour faire du compost de mauvaise qualité et vous renvoyez l'ensemble en décharge, cela ne sert à rien, soyons clairs. Par contre, si l'on applique les techniques de tri telles qu'on les a mentionnées, avec la rigueur évoquée et en mettant en place plusieurs objectifs complémentaires qui sont à la fois des objectifs d'extraction de la matière organique pour produire de l'énergie et un compost en tant que tel, mais aussi extraire de ces déchets en mélange les parties combustibles et améliorer le fonctionnement d'une filière d'incinération, alors c'est une technique envisageable.

Mme JOUANNO n'a pas eu la prétention de dire autre chose que : « prenons le temps de bien analyser le retour des expériences et de bien définir les objectifs qui peuvent être attribués à ces étapes de tri ». J'insiste sur ce point parce que le tri mécano-biologique s'est développé largement en Allemagne, mais dans un objectif extrêmement précis. Les Allemands ont défini, caractérisé chimiquement les déchets acceptés en décharge.

Donc, il faut trier et traiter les déchets avant de les mettre en décharge, pour atteindre les caractéristiques exigées pour la mise en décharge. Nous sommes en France dans des situations qui sont, pour l'instant, différentes.

Guy GEOFFROY : J'ai peu de choses à ajouter. Mme JOUANNO, effectivement, a dit que vu ce qu'elle avait constaté chez nous lors de sa visite du 2 septembre dernier, il fallait incontestablement ne pas fermer la porte au tri mécano-biologique. Puisqu'elle constate sur un site particulier, et d'après les indications qui lui ont été fournies, que cela fonctionne, il convient de se livrer à une expertise la plus approfondie possible de ces premiers retours d'expérience, afin de fixer le cap.

Mme JOUANNO a très nettement dit qu'il ne fallait pas exclure ce tri mécano-biologique, mais que ce n'était certainement pas la panacée, et que partout où nous pourrions procéder à une collecte plus sélective, ce que nous faisons au moins partiellement chez nous, il fallait également le privilégier. Donc, la porte n'est pas fermée, et c'est la raison pour laquelle j'ai fait savoir au nom de mon syndicat que j'étais tout à fait volontaire pour que l'expertise menée par l'ADEME se déroule chez nous, puisque nous n'avons absolument rien à craindre, si ce n'est à recevoir des observations pour pouvoir encore plus progresser.

Philippe MARZOLF : Monsieur CHEVERRY, ce retour d'expérience sera disponible et rendu public. Je pense notamment au projet du Sycotom de Romainville qui sera bientôt construit et qui prévoit 300 000 t de tri mécano-biologique. Quand pourrez-vous éclairer le Sycotom sur la véracité de ce choix ?

Marc CHEVERRY : Le cahier des charges et la sélection d'un bureau d'études ou d'un groupe de bureau d'études pour nous accompagner dans l'évaluation des opérations seront faits d'ici la fin de l'année. Par contre, l'évaluation des opérations va se faire au fur et à mesure de la montée en puissance de ces installations. Sur la Varennes-Jarcy, on pourra la démarrer dès le début de l'année prochaine. J'ai l'accord de M. GEOFFROY, et il vient de le renouveler. Nous avons l'accord de M. de FONTAINE et de la Ville de Lille également (Lille et Calais avec lesquelles on travaille). On le fera sur des opérations biologiques.

Nous avons rencontré les responsables de Montpellier la semaine dernière, et nous avons leur accord pour le lancer, mais nous ne pourrons pas le faire avant le début de l'année prochaine.

Ce sont des évaluations qui vont durer au moins six mois, pour avoir un peu de recul sur le fonctionnement des installations.

Philippe MARZOLF : Fin 2010, vous aurez un rapport public.

Marc CHEVERRY : Nous aurons des éléments de capitalisation tout au long de l'année 2010.

Philippe MARZOLF : Nous avons plusieurs questions de la salle, notamment sur les refus de traitement.

Sébastien LAPEYRE, CNIID : Quand M. HYLLEIRE a présenté le traitement de la Varennes-Jarcy, il a évoqué des refus haut PCI, sous-entendu des refus à haut

pouvoir combustible, que l'on peut notamment envoyés en incinération. Or, sur la Varennes-Jarcy, les refus haut PCI partent en centre d'enfouissement. Quel est le choix qui a guidé sa décision ? Est-ce une raison notamment économique ?

Si vous me permettez de rester sur les considérations économiques, la Varennes-Jarcy est un lieu intéressant car nous avons en parallèle du TMB sur ordures brutes et de la méthanisation sur bio-déchets. Ainsi, nous pouvons comparer les coûts d'exploitation, car les coûts d'investissement sont équivalents. Le traitement de la FOM est moins cher de 23 € par rapport au traitement des ordures ménagères. Il est intéressant de noter cet intérêt économique à développer le traitement des déchets organiques, collectés séparément. J'en profite pour saluer, même s'il y a des marges de progression, ce qu'a engagé la communauté urbaine de Lille. C'est extrêmement intéressant même si cela ne concerne que 600 000 personnes sur 1,1 million. La communauté urbaine de Lille, contrairement à Montpellier qui fait du TMB plus méthanisation...

Philippe MARZOLF : Qui fait de la collecte sélective aussi bio-déchets.

Sébastien LAPEYRE : Sur Montpellier, c'est du tri mécano biologique.

Philippe MARZOLF : Mes parents habitent Montpellier, ils me disent qu'ils font de la collecte sélective de bio-déchets, peut-être pas partout ; c'est un peu comme la Varennes-Jarcy.

Sébastien LAPEYRE : S'il y a moins de problèmes sur Lille, notamment en termes de nuisances environnementales, c'est aussi parce qu'on travaille et qu'on fait de la méthanisation sur des bio-déchets, collectés sélectivement. Là aussi, on trouve une grosse différence entre le projet Sycotom, qui sera présenté tout à l'heure, et ce qui est fait sur la communauté urbaine de Lille.

Philippe MARZOLF : Sur les refus mis en décharge, il n'y a pas d'incinérateur chez vous ?

Bertrand HYLLAIRE : Sur les refus, et c'est peut-être un lapsus de ma part, mais le haut PCI (schéma assez théorique que j'avais présenté), sur la Varennes-Jarcy, cette fraction haut PCI isolée va effectivement en centre d'enfouissement. C'est lié au fait que les exutoires les plus proches sont l'enfouissement. Il y a une raison économique et une raison de transport qui est liée, car le coût est moindre, de diriger ces refus en enfouissement.

L'ensemble des projets actuels en méthanisation vient généralement se substituer à des exutoires déjà présents. La plupart des projets que nous avons en France sur ordures ménagères brutes avaient déjà des exutoires. La méthanisation permet justement d'alléger ces exutoires, en moyenne de 50 %. C'est vrai qu'il y a une réelle complémentarité sur l'ensemble des projets déjà en construction. Tous ces projets intègrent au travers de l'exploitation la finalité des exutoires. Sur toutes les installations qui fonctionnent, la méthanisation n'est pas la seule réponse.

Philippe MARZOLF : C'est complémentaire.

Bertrand HYLLAIRE : C'est du multi filières.

Philippe MARZOLF : Il y avait une question sur les coûts.

Jean-Paul PUYFAUCHER : J'aimerais rebondir sur la question de M. LAPEYRE qui me semble assez pertinente. Nous avons bien entendu que Lille avait 23 € de moins de traitement. Nous sommes bien d'accord, comme le disait Marc CHEVERRY, qu'il s'agit de l'ensemble de la chaîne. Y a-t-il un surcoût de collecte ? L'étude prévue par l'ADEME voit-elle l'ensemble de la chaîne dans son étude de prix ? Ne voir que la partie traitement, sans voir ce que coûte la collecte ou s'il y a un surcoût sur la collecte, c'est faire des études économiques segmentées.

Pierre HIRTZBERGER : Je n'ai pas emmené les chiffres précis sur la collecte, si vous voulez des indications précises, je vous engage à consulter le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics, disponible sur le site www.lillemetropole.fr

Chez nous, la collecte représente au moins 60 % de la facture de gestion des déchets.

Ce n'est pas forcément transposable d'une collectivité sur l'autre, surtout ici à Paris où les coûts fonciers sont différents des nôtres.

Philippe MARZOLF : Et chez vous, est-ce 60 % ou plus ?

Pierre HIRTZBERGER : La collecte coûte. Nous avons du mal à comparer le coût de la collecte traditionnelle par rapport à une collecte sélective bio-déchets, et déchets résiduels d'une part car nous l'avons fait simultanément dans un bac cloisonné avec une benne cloisonnée. D'autre part, ce schéma est en place depuis 1994. Comme c'est fait à l'échelle de la moitié de la communauté urbaine, cela concerne déjà plus de 500 000 habitants, nous sommes déjà au-delà des économies d'échelle que l'on peut avoir sur une collecte. Cela équivaut à la communauté urbaine de Bordeaux par exemple.

Nous avons des coûts de collecte relativement bas, liés à l'économie d'échelle. Nous avons un seul prestataire, mais la collecte coûte. Il faut regarder la somme des deux. D'une agglomération à une autre, il n'est pas évident de se prononcer.

Guy GEOFFROY : Les 26 € sont également une allusion à ce qui se passe chez nous. Nous avons la caractéristique de faire la collecte en régie. Donc, le syndicat est un syndicat de collecte en régie et de traitement. Tout est à prendre en compte, en évoquant tout à l'heure notre souci initial qui était de prendre un engagement, que nous avons réussi à tenir, de ne pas procéder à des augmentations importantes de la pression fiscale pendant les premières années, et de maintenir quelque chose de raisonnable ensuite, c'était bien en intégrant nos charges, c'est-à-dire les charges de construction de l'usine mais également d'achat de véhicules supplémentaires, d'embauche de personnels supplémentaires. Le fait de partir sur trois bacs a conduit à ce que l'on passe en moyenne de 2 collectes par semaine à 2 collectes et demie, ce qui représente un coût supplémentaire en matériel, en personnel. D'où notre travail de sensibilisation et de resensibilisation permanente auprès de nos concitoyens, pour que la répartition entre le flux collecté dans les bacs marron et le flux collecté dans les bacs verts ne se dégrade pas au profit des bacs verts.

Là, versus exploitant, chaque tonne qui doit rentrer d'après nous, issue des bacs marron, mais qui sera considérée par l'exploitant, vu la qualité du tri à la source,

comme ne pouvant pas relever du bac marron mais devant passer par le tri mécano-biologique, chaque tonne de cette nature nous coûtera 26 € de plus. Naturellement, nous devons veiller à ce que ce surcoût ne soit pas constaté. C'est bien l'ensemble de la dépense que nous pouvons prendre en compte, puisque nous gérons tout de la collecte jusqu'au traitement.

Marc CHEVERRY : L'étude de l'ADEME prend un périmètre complet, c'est-à-dire sur le territoire d'une collectivité les collectes existantes y compris les collectes non organiques. Nous appliquerons notre matrice des coûts pour avoir des comparaisons homogènes d'une expérience à l'autre.

Philippe MARZOLF : Plusieurs questions de la salle concernant le compostage domestique.

Dominique LE PAPE, Paris 13 : Le Sycotom accorde une aide aux collectivités locales pour le tri sélectif des cartons, journaux. Serait-il possible d'étendre cette aide à la promotion du compostage domestique ?

Philippe MARZOLF : Merci, Madame, j'ai une question un peu identique de Michel LOPEZ des Amis de la terre, sans rentrer dans le détail des prix que vous avez mentionnés sur votre question écrite qui sera transmise au maître d'ouvrage.

Michel LOPEZ, Les Amis de la Terre : Les coûts de la campagne d'information et les coûts d'achat de composteurs peuvent être ramenés à des montants incomparablement inférieurs au coût du projet qui nous est proposé.

En résumant, pour le bassin versant, on a un projet estimé à 1 milliard d'euros, alors que si on lançait des campagnes d'information que l'on équipait en composteurs, on aurait un coût de 4 millions d'euros pour s'occuper de toute la partie fermentescible.

Philippe MARZOLF : M. LABROUCHE, une question par rapport à l'aide des collectivités directement pour promouvoir le compostage individuel.

Dominique LABROUCHE : Effectivement, le Sycotom apporte une aide très importante pour le développement des collectes sélectives. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous souhaitons que se développe sur le territoire du Sycotom, mais aussi sur le bassin versant du centre Ivry – Paris XIII, des collectes sélectives de bio-déchets. Nous souhaitons encourager les collectivités pour le faire.

Je crois que l'ADEME dans ses dispositifs de soutien prévoit aussi une incitation pour que les collectivités développent ces collectes sélectives. A travers nos actions de prévention, nous souhaitons aussi soutenir les collectivités pour qu'elles sensibilisent les habitants pour que ceux-ci évitent de mettre dans leur poubelle des déchets dangereux, y compris s'il y avait des collectes sélectives de bio-déchets.

Oui, à un soutien qui soit bien sûr adapté à la réalité locale, et un soutien aux actions de sensibilisation pour ce qui est de la prévention.

Philippe MARZOLF : Avez-vous évalué quel soutien cela pourrait-il être, les résultats sur la diminution de production de déchets ?

Dominique LABROUCHE : Il peut y avoir des initiatives locales de proximité des personnes qui puissent avoir du compostage individuel. Cela a aussi été dit à travers les témoignages, et c'est particulièrement le cas sur le territoire du Sycotm. Nous sommes en zone urbaine très dense où parfois les collectivités chargées de la collecte ont des difficultés à mettre en place la collecte sélective des emballages, des journaux et magazines. A fortiori, dans ces zones urbaines très denses, même s'il y a des initiatives locales bien sûr à développer, il serait difficile de généraliser des dispositifs de compostage, c'est la raison pour laquelle nous souhaitons accompagner ce mouvement, l'encourager. Nous avons aussi à atteindre les objectifs du Grenelle, du PREDMA. C'est pourquoi nous proposons de recourir au procédé de tri mécanique, de méthanisation s'inscrivant dans la complémentarité de traitement.

Philippe MARZOLF : Comme vous avez parlé du PREDMA, M. VAMPOUILLE veut réagir, peut-être sur les aides de la région.

Michel VAMPOUILLE, Vice-Président du Conseil Régional : Il y a des aides de la région sur l'implantation de composteurs chez les particuliers, mais aussi dans le patrimoine un peu plus dense et du collectif, cela peut exister et commence à se développer. D'ailleurs, des communes des Hauts-de-Seine mettent en place des composteurs, le Sycotm étant un syndicat de traitement, des communes collectées par d'autres syndicats envoient leurs déchets au Sycotm.

Le plan régional a trois objectifs, à la fois développer le compostage domestique, mais aussi développer les collectes et le tri mécano-biologique. Si l'on prend l'exemple des composteurs et de Lille ou la Varennes-Jarcy, on peut en conclure qu'il est préférable de faire du compostage à domicile, si l'on est en zone pavillonnaire on peut faire son compost dans son jardin, alors que c'est beaucoup plus difficile en zone urbaine.

Philippe MARZOLF : On a parlé des composteurs d'immeubles.

Michel VAMPOUILLE : Cela commence à se développer, dans Paris intramuros, ce sera extrêmement difficile, il faut qu'il y ait une petite superficie autour. Pour faire une petite polémique avec les Amis de la Terre, l'avis des Amis de la Terre dans le PREDMA relevait le fait que nous faisons trop la promotion du compostage domestique. Je vois que les Amis de la Terre ne sont pas unanimes sur cette question. Cela signifie que c'est compliqué.

Philippe MARZOLF : Et à Lille sur le compostage domestique ?

Pierre HIRTZBERGER : Nous avons une assez longue expérience du compostage individuel, que nous avons testé pendant 4 ou 5 campagnes. Je suis très sceptique par rapport à cela. On a encouragé le compostage domestique individuel, y compris en formant les gens, dans le cadre d'un programme Interreg avec nos amis belges frontaliers. On a formé les familles avec des maîtres composteurs. Aujourd'hui, il nous reste peut-être une quarantaine de foyers qui continuent à faire ce compostage à domicile. Conduire un composteur individuel est très compliqué. A partir du moment où l'utilisateur n'a pas l'utilisation de son compost dans son jardin, s'il n'a que de la pelouse ou des fleurs, et qu'il n'a pas de potager, il aura du mal à utiliser son compost. Il faut gérer l'humidité, on a des flux de déchets massifs à certaines périodes de l'année. Tout cela n'est pas facile à composter.

Donc, généraliser le compostage individuel n'est pas une chose évidente.

Un composteur qui fonctionne mal est un composteur qui émet du méthane. Nous préférons que le méthane soit émis dans un digesteur et préférons valoriser ce méthane. Il ne faut pas trop se gargariser avec les objectifs qu'on pourrait atteindre en distribuant des composteurs individuels à la population.

Chez nous, déjà en zone semi-urbaine, cela ne fonctionne pas. Donc, j'ai quelques doutes sur ces capacités en région parisienne.

(quelques applaudissements).

Philippe MARZOLF : Si l'on fait l'applaudimètre, je peux aussi faire applaudir ceux qui sont pour le compostage individuel. Ce n'est pas un sondage, mais un débat public avec des arguments.

Michel LOPEZ, Les Amis de la Terre : Sans polémiquer, mais on aurait pu inviter la ville de Rennes qui aurait apporté un autre témoignage sur le compostage en pied d'immeubles.

Marc CHEVERRY : Juste pour compléter, il ne faut pas opposer, et surtout pas faire d'angélisme sur le fait de pouvoir résoudre un problème en mettant des composteurs individuels ou pas. J'observe au plan national que l'on a des rendements en composteur individuel très bons dans certains milieux ruraux. Cela paraît assez évident avec des gens qui ont de l'espace et des pratiques agricoles qui ont une motivation forte.

Dans des pays comme l'Allemagne, où ils ont développé depuis une dizaine d'années des campagnes de communication sur les différentes logiques complémentaires (compostage domestique, collecte sélective, etc.), lorsqu'on discute avec les techniciens, ils évaluent l'impact du compostage domestique à 7 à 8 % de la part de déchets ménagers classiques. Donc, cette réduction est importante, et cela correspond à nos objectifs de prévention. Par contre, il ne faut pas faire d'angélisme, ni penser que cela résout tous les problèmes.

Un autre point, j'ai entendu dire Sébastien LAPEYRE, que je salue, lorsqu'on manipule de la matière organique, il y a risque de nuisance. On est sur la matière organique, on est sur du vivant. Ce n'est pas spécifique à la méthanisation, mais lié aux étapes de collecte, de traitement de matière organique, que ce soit par compostage ou par méthanisation, cela fait partie des risques qui sont aujourd'hui maîtrisables et qui doivent faire l'objet d'études extrêmement précises, avant les projets pour éviter d'avoir à résoudre les problèmes après-projet, et c'est là où cela devient compliqué.

Guy GEOFFROY : Notre pratique plébiscitée par les habitants de notre syndicat étant de pouvoir disposer, quand ils le souhaitent, de compost produit par notre usine et mis gratuitement à disposition des habitants en fonction de leurs besoins réels.

Philippe MARZOLF : Je vous propose d'avancer dans les explications. Ce soir, nous avons demandé à Gildas LE SAUX de répondre à la question : Quelle valorisation pour le biogaz ? En nous parlant du projet européen Biogasmax. Ayant

un empêchement, c'est Pierre HIRTZBERGER qui va nous en parler. Ensuite, Didier RAT du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche interviendra.

QUELLE VALORISATION POUR LE BIOGAZ ?

Philippe MARZOLF : Dans la salle, quelqu'un de GrDF pourra nous parler des conditions pour raccorder cette production de biogaz au réseau GrDF.

Pierre HIRTZBERGER : Quelques mots du projet européen Biogasmax. J'ai lancé ce projet et Gildas LE SAUX l'a repris, donc je le connais très bien aussi.

Ce projet vise à promouvoir l'utilisation du biogaz comme carburant pour les véhicules. Donc, le biogaz peut être un carburant intéressant dans les véhicules. Je vais vous donner quelques exemples de ce qui se fait en Europe et aussi du choix que l'on a fait à la communauté urbaine de Lille.

Nous avons deux sites de production de biogaz carburant, notre usine de méthanisation en haut de la diapositive et en bas une station d'épuration qui a deux digesteurs depuis une trentaine d'années. C'est la plus grosse station d'épuration de la communauté urbaine, et sur laquelle l'histoire du biogaz carburant en Europe a démarré dans les années 92-93.

On a un petit épurateur de biogaz qui nous permet d'amener le biogaz à la qualité identique au gaz naturel, et donc de pouvoir faire rouler des véhicules ensuite au gaz, utilisant ce biogaz.

La Ville de Paris a une énorme flotte de véhicules qui roulent au gaz naturel et qui pourraient tout à fait rouler avec ce type de gaz, sans aucun problème.

Que fait-on de ce gaz ? On va le mettre dans nos bus, le jour où l'on aura résolu nos petits problèmes administratifs pour utiliser un bout de tuyau que l'on a entre nos deux installations, mais c'est un autre sujet ; c'est en cours.

En attendant, on remplit nos 4 bennes de collecte de déchets et nos véhicules de service. J'utilise tous les jours un véhicule qui roule au biogaz et qui marche très bien. On a deux qualités de biogaz légèrement différentes entre l'usine de méthanisation et la station d'épuration.

Nos collègues de Rome l'utilisent depuis très longtemps. C'est aussi un site historique de production de biogaz carburant à partir d'un centre d'enfouissement technique. Ils ont aussi une flotte importante de véhicules de collecte de déchets au gaz, avec aussi une expérience moitié TMB, et moitié collecte sélective qui se développe et qui peut aussi intéresser les uns ou les autres sur la partie déchets. Ils font du biogaz carburant depuis de nombreuses années.

Grand pays européen, même s'il n'est pas membre de l'union européenne, pour le biogaz carburant : la Suisse, avec énormément d'installations et de nombreux projets où le biogaz épuré est injecté dans les réseaux de distribution de gaz naturel, pour être utilisé ailleurs, que ce soit en station de distribution publique pour des véhicules

particuliers, ou comme à Berne pour la flotte de bus. Berne est une ville d'environ 150 000 habitants. Ils ont maintenant toute leur flotte de bus avec un mélange de gaz naturel et de biogaz. Le tout étant produit essentiellement à partir de boues d'épuration.

Enfin grand pays du biogaz carburant : la Suède. Elle a la particularité de n'avoir de réseau de gaz naturel que sur la côte ouest (Göteborg), sinon tout le reste du pays n'en a pas. La Suède est un grand pays de la méthanisation, et aussi un grand pays du gaz carburant.

Il est intéressant de noter que les deux villes se sont équipées le long de l'autoroute qui les relie (environ 500 km). On l'a appelé l'autoroute au biogaz, puisque les deux villes ont installé suffisamment de stations de distribution de biogaz carburant pour que les gens puissent aller de la côte Ouest à la côte Est sans avoir de problèmes de ravitaillement.

En Suède, de nombreux bus, bennes de collectes, taxis, véhicules de particuliers roulent aux biogaz carburant, et ce, depuis les années 94 – 95.

Ce tracé montre toutes les stations de distribution biogaz carburant autour de Göteborg, et la route du nord-est qui monte vers Stockholm.

A Lille, nous espérons très prochainement pouvoir injecter dans les réseaux de distribution de gaz naturel notre biogaz pour simplifier la logistique entre la production et l'utilisation, car nous produisons en continu le biogaz, les véhicules sont remplis essentiellement la nuit. Nous pensons pouvoir procéder à cette réalisation dans les mois prochains. Nous avons beaucoup avancé sur le sujet. Un groupe de travail du ministère réfléchit actuellement aux conditions techniques et économiques pour encadrer cette pratique en France. Nous devrions aboutir dans les prochaines semaines voire les prochains mois, et ainsi pouvoir rejoindre les pays comme l'Allemagne, la Suède, la Suisse, les Pays-Bas où l'on peut déjà injecter du biogaz épuré dans les canalisations.

Qu'est-ce que l'épuration ? Il faut augmenter la concentration en méthane dans le gaz, puisque dans un biogaz brut, on n'a que 50 à 65 % de méthane, le reste étant essentiellement du CO₂ et de l'eau. Donc, on augmente la concentration de méthane, on retire l'eau, puisque c'est un gaz qui ne nous intéresse pas du tout dans les moteurs, car c'est corrosif et cela n'apporte pas de pouvoir calorifique. On sèche le gaz, on augmente la concentration en méthane et au passage on retire aussi les éventuels éléments polluants, comme le sulfate d'hydrogène, qui peuvent aussi être assez corrosifs pour les canalisations et aussi pour les moteurs.

A la fin, c'est un gaz qui est un clone parfait du gaz naturel avec le gros avantage de pouvoir être utilisé de 0 à 100 % en mélange avec le gaz naturel. Contrairement à toutes les filières de biocarburants liquides, on n'est pas gêné par des limites de mélange, on peut l'utiliser pur ou en mélange.

Un avantage aussi, la majorité de ces projets utilisent uniquement des déchets pour produire ce carburant. Donc, on évite toute la problématique de cultures énergétiques et de carburant versus nourriture et tout ce que l'on a connu lors de l'été 2007 – 2008, et les polémiques autour de ces questions.

Voilà ce que je souhaitais dire sur le sujet.

Philippe MARZOLF : Il y a deux questions, Mme Bernadette VIATTE posait une question sur les fuites de méthane. Vous poserez après votre question sur le compost.

Bernadette VIATTE, Paris 5ème : Vous avez mentionné des fuites de méthane. Or, le méthane est plus nocif que le carbone pour les effets de serre. Cela est-il important ou non ? Comment faire pour l'éliminer ?

Pierre HIRTZBERGER : A priori, nous n'avons pas de fuite de méthane. Simplement, nous nous assurons d'avoir tous les éléments de détection permettant de savoir s'il y aurait des éventuels fuites. Effectivement, ce n'est pas bon pour l'effet de serre, et le méthane peut également être dangereux dans certaines proportions avec l'air. On n'a pas de fuite particulière de méthane. La preuve, nous avons tous sur nos installations des torchères, qui sont des éléments de sécurité et qui en cas de problème nous permettraient d'envoyer dans l'atmosphère du CO₂ et pas du méthane.

Nous ne constatons pas de dégagement de méthane, car nous n'avons pas eu de déclenchement de détecteurs de méthane sur notre installation. Maintenant, il doit probablement y avoir des dégagements diffus dans les installations. Je ne suis pas spécialiste de bactériologie, mais bien évidemment déjà les déchets qui fermentent dans la poubelle doivent dégager un peu de méthane, le but du jeu étant de le coller et de l'amener le plus rapidement possible dans le méthaniseur pour que le dégagement de méthane se fasse dans une enceinte confinée.

Les phases de post-compostage : plus le compostage est poussé et donc plus le produit est mûr, moins il y a d'éventuels redémarrages de fermentation en l'état, moins on a de risque d'envoyer du méthane dans l'atmosphère.

Philippe MARZOLF : Merci de cette précision. A la Varennes-Jarcy, vous le transformez en électricité, car le rachat par EDF est plus rentable. Vous en utilisez en partie pour les bennes.

Guy GEOFFROY : On va le faire.

Philippe MARZOLF : Moins produire d'électricité et plus l'utiliser pour les bennes.

Jean-Paul PUYFAUCHER : Une question générique sur Internet et sur le système questions-réponses qui interpelle la responsable du réseau Gaz de France : « Est-il possible ou pas, dans quelles conditions et à quel coût de l'injecter sur le réseau ? ». Pouvez-vous compléter sur ce thème ?

Stéphanie LEGRAND, GrDF : GrDF est un opérateur de réseau de distribution. En effet, c'est maintenant possible d'injecter le biogaz en qualité gaz naturel sur les réseaux de distribution, car nous avons eu une étude sanitaire organisée par l'AFSSET. Pour certains types de biogaz, cela ne posait pas de problème sanitaire.

Pour pouvoir l'injecter correctement, il faut résoudre des problèmes techniques. M. HIRTZBERGER l'a bien présenté, la qualité doit être comparable au gaz naturel, c'est-à-dire que le biogaz ne doit pas faire de trou dans les réseaux. Lorsque vous

l'utilisez sur votre gazinière, celle-ci doit fonctionner correctement. Il y a toute une série de prescriptions techniques à respecter.

Ensuite, un des derniers points restant à traiter, et qui devrait aboutir d'ici quelques mois, porte sur la subvention de cette filière qui démarre. L'Etat choisira-t-il de financer cette filière par un tarif d'achat ou des choses de ce genre ?

Philippe MARZOLF : Un peu comme EDF qui a racheté l'électricité verte.

Stéphanie LEGRAND : Exact.

Philippe MARZOLF : Dans quelques mois, à la fin de l'année ?

Stéphanie LEGRAND : Je pense que le Ministère fournira des éléments d'ici la fin de l'année.

Philippe MARZOLF : Je vous propose de passer à la question sur le compost. M. CHEVERRY nous a dit que les normes de compost allaient peut-être évoluer. Nous avons essayé de faire venir un agriculteur, qui utilisait du compost, malheureusement c'est la période des semailles. Nous avons également convié un grossiste en compost, mais il n'a pas pu se libérer ce soir. M. RAT, pouvez-vous nous parler de ces questions de normes et d'acceptabilité par rapport aux qualités des composts ?

QUELS DEBOUCHES POUR LE COMPOST FACE AUX EVOLUTIONS DU GISEMENT ET AUX EXIGENCES CROISSANTES EN MATIERE DE QUALITE DU COMPOST ? QUELLE GARANTIE IMAGINEE AU NIVEAU DE LA REGLEMENTATION, DES COLLECTIVITES, DES CONSTRUCTEURS, DES GESTIONNAIRES, DES CITOYENS – RIVERAINS ?

Didier RAT, Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche : Il me paraît assez difficile de répondre à toutes les questions, vu l'absence des acteurs que vous avez invités et qui avaient leur propre réponse à apporter de leur côté.

J'ai préparé une petite présentation pour éclaircir une petite partie du champ que vous avez évoqué dans cette question beaucoup plus large. Si des questions sont ensuite posées, j'essaierai d'y répondre

Je voulais axer ma présentation sur le contexte réglementaire, il s'applique à la valorisation des composts digestats aujourd'hui en France.

Avant de commencer et d'entrer dans le propos, il m'a également été demandé de revenir sur quelque chose qui a été évoqué depuis la soirée, à savoir les notions de matières fertilisantes versus engrais et amendements. Ce n'était pas forcément des choses claires pour tout le monde et il convenait paraît-il de rappeler.

Les matières fertilisantes recouvrent à la fois les engrais et les amendements, et d'une manière générale tout ce qui est susceptible d'aider au développement des plantes et à améliorer les qualités des sols. On distingue donc au sein des matières fertilisantes

les engrais des amendements. Pour faire simple, les engrais sont destinés aux plantes et les amendements sont destinés aux sols pour améliorer un ensemble de qualités, qu'elles soient physiques, chimiques ou biologiques.

Ce préalable permet de rentrer dans la façon dont la France aborde la réglementation sur l'utilisation de retour de matières fertilisantes. Cette réglementation est spécifique à la France, même si elle rentre dans un cadre largement européen. Cette réglementation est complètement fixée d'entrée de jeu dans le code rural. Il est indispensable d'évoquer le code rural, c'est le fondement d'une part car il définit de quoi on parle en matière fertilisante, de supports de culture. Ce sont des produits destinés vraiment aux cultures, mais qui n'intéressent pas autant le sol en surface. Elles ont des utilisations particulières.

Surtout, l'article L255-1 générique du code rural définit un principe de base incontournable pour le retour au sol de toute matière fertilisante : le principe de l'homologation. L'homologation est une autorisation qui est donnée après la constitution d'un dossier assez conséquent, permettant de vérifier l'innocuité des produits concernés, leur constance de composition et leur intérêt agronomique pour les sols et pour les plantes.

Exceptions à ce principe, car il n'y a pas de règle sans exception, et c'est bien connu : un produit peut être autorisé à retourner au sol, à défaut d'homologation s'il est conforme à une norme rendue d'application obligatoire. C'est le point essentiel qui nous intéresse ce soir et c'est dans ce cadre que le projet Ivry – Paris-XIII rentre.

D'autres dispositions permettent d'échapper à l'homologation : le respect des dispositions réglementaires ou de réglementations spécifiques pour certains produits, notamment les boues de stations d'épuration qui bénéficient d'une réglementation particulière ; également pour des produits organiques bruts et des supports de culture d'origine naturelle qui peuvent effectivement retourner au sol, sans obligation d'homologation de recours à une norme.

Concernant les composts, quels sont les normes qui permettent de les définir, de les caractériser et de les utiliser ?

Je me suis limité à deux normes, et on va surtout développer la seconde. La première étant la norme NF U 44-095 (NF pour normes françaises, U car elle est élaborée par une commission de normalisation nationale de l'AFNOR, dont le code est U44). C'est une norme de 2002 qui concerne les amendements organiques, d'où l'intérêt d'avoir rappelé de quoi il s'agissait. Cela fait partie des matières fertilisantes, ce ne sont pas des engrais, mais des amendements organiques. La norme NF U 44-095 se rapporte aux composts qui comportent des matières d'intérêt agronomique issu du traitement des eaux (MIATE) et plus concrètement encore on parle de compost de boues, cela parle généralement beaucoup mieux.

Comme toutes les normes, elle définit des critères auxquels doivent répondre les produits. Cette norme a été rendue d'application obligatoire en 2004 et elle comporte deux dénominations de type, de classe A et de classe B. La classe A étant les amendements organiques simples et la classe B étant les amendements organiques enrichis avec des engrais.

L'autre norme qui concerne les composts et qui nous intéresse ce soir, c'est la norme NF U 44-051. C'est une version révisée en 2006, car cette norme est plus ancienne. A l'origine, elle datait de 1981. Elle a été rendue d'application obligatoire en 2007. C'est une norme de dénomination « spécification et marquage », qui prévoit donc un certain nombre de dénominations de type, d'amendements organiques qu'il est possible d'utiliser en retour au sol, dont cinq dénominations qui se rapportent à des composts.

Je reviendrai après sur ce qui caractérise la norme 44-051, et particulièrement l'utilisation de composts issus du traitement des ordures ménagères.

Les digestats de méthanisation, qui sont aussi dans le projet concerné, ne font pas l'objet aujourd'hui d'homologation, ni de normes rendues d'application obligatoire, mais ils rentrent dans la norme 44-051 faisant obligation pour les digestats d'avoir subi un processus de compostage caractérisé ou de lombricompostage, procédé identique au compostage obtenu par l'action de lombrics.

J'ai cité ici les différentes nominations de type, dont celle qui nous intéresse ce soir, à savoir la numéro 5 « compost de fermentescibles alimentaires et/ou ménagers ». Il existe également avec engrais.

Il est important dans la norme de noter qu'elle doit garantir que les produits respectent les principes d'innocuité, de traçabilité et de contrôle. Pour la norme NF U 44-051, ces contrôles sont faits sur des éléments traces métalliques, autrefois appelés métaux lourds, et également sur des critères microbiologiques, agents pathogènes, inertes et impuretés, également des composés traces organiques. La norme fixe des teneurs maximales à ne pas dépasser dans les produits conformes à la norme, à la fois en teneurs dans les produits mais aussi en quantité maximale d'apport au sol, en moyenne sur 10 ans.

Les principes d'innocuité sont complétés et expliqués dans la norme par des annexes informatives, c'est-à-dire qu'elles ont la valeur de la norme et doivent être respectées à la fois concernant l'innocuité, la traçabilité et le contrôle.

Un produit conforme à une norme n'est plus un déchet, en termes de logique de traitement. Cela n'est pas étranger aux notions de responsabilité et de traçabilité dans le déchet. C'est pourquoi je citais les boues de stations d'épuration tout à l'heure. Le producteur des déchets, en l'occurrence la boue, est responsable de la qualité de la boue, mais aussi de ses conditions d'épandage et des conditions sur le sol, des effets éventuellement négatifs qui pourraient se produire ultérieurement. Lorsqu'il s'agit d'un produit, la responsabilité du producteur s'arrête au respect de la qualité de son produit, à des conditions de marquage, d'indications de conditions d'emploi, mais ensuite la responsabilité de l'utilisation incombe à l'utilisateur.

Philippe MARZOLF : Merci pour ces précisions très techniques, mais nous sommes dans le sujet avec la norme. Une question que nous avons eue et que nous avons aussi pu lire dans la presse par rapport à l'acceptabilité des agriculteurs, et nous sommes vraiment désolés de ne pas pouvoir faire venir des gens ce soir qui en utilisent. On a entendu dire que les agriculteurs acceptent d'autant plus que c'est du compost venant de collecte sélective de bio-déchets, ils ont l'impression que c'est trié

avant. A la Varennes-Jarcy, ou vous faites les deux, les agriculteurs ne font pas la différence entre les deux ou n'en parlent-ils pas ? A Lille, c'est directement en collecte de bio-déchets, cela les rassure peut-être. Nous avons eu cette question qui revient régulièrement.

Bertrand HYLLAIRE : Très honnêtement, le monde agricole ne fait pas de distinction. Je pense que la norme NF U 44-051 s'adresse aussi bien, comme vient de le citer M. RAT, à du compost issu de déchets ménagers bruts ou de bio-déchets.

Philippe MARZOLF : L'image psychologique est différente.

Bertrand HYLLAIRE : C'est ce que nous développons en tant qu'exploitant et constructeur, on nous juge sur le résultat. Nous avons une obligation de résultat sur la qualité du compost. C'est un peu comme lorsqu'on demande de faire de l'eau potable, qu'elle vienne d'eau de surface qui est un peu plus contaminée ou d'eaux souterraines, l'objectif est de faire de l'eau potable. C'est un peu ce que l'on nous demande au niveau du compost. Actuellement, la norme NF U 44-051 sur toutes nos installations relève d'un travail quotidien. Des analyses réglementaires sont faites tous les mois, elles permettent de vérifier si un lot de compost est conforme ou pas. C'est bien la traçabilité et le suivi analytique qui garantissent au destinataire final, c'est-à-dire l'agriculteur, qu'on lui met bien entre les mains un compost garant de cette analyse.

A partir de là, pour nous, le contrat est rempli. Lorsqu'il y a des lots de compost qui ne sont pas conformes, généralement ceux-ci vont vers des exutoires, tels que l'enfouissement. Un contrôle est réalisé sur les installations permettant de garantir à l'utilisateur final la qualité.

Philippe MARZOLF : Tout à fait, mais c'est justement un peu la crainte, si le compost ou digestats n'est pas aux normes NF U 44-051, il va en décharge.

Bertrand HYLLAIRE : Oui, mais quel est le problème ?

Philippe MARZOLF : En Île-de-France, et pour le projet d'Ivry, les associations de Claye-Souilly ne sont pas tout à fait d'accord par rapport à cette conception.

Bertrand HYLLAIRE : Quelle est la problématique ? Vaut-il mieux envoyer un compost qui n'est pas à la norme en épandage ou vaut-il mieux ne pas le commercialiser, sachant que sur toutes les installations, la Varennes-Jarcy en l'occurrence, nous avons une qualité constante. Les lots non conformes sont exceptionnels. En tant qu'exploitant, nous sommes garants et le Sivom également qui contrôle bien évidemment, puisque nous sommes délégataire d'une exploitation, est le garant de ce respect. Il ne faut pas se tromper de débat.

Philippe MARZOLF : Le public peut comprendre qu'il y ait 1, 2 ou 5 % de compost qui ne soient pas à la norme, mais si c'est 50 %, cela change la donne.

Bertrand HYLLAIRE : On ne parle de 50 %.

Philippe MARZOLF : Quelles garanties peut-il y avoir ? Pouvez-vous apporter cette garantie de qualité ?

Bertrand HYLLAIRE : Sur les installations de méthanisation ou de tri – compostage, dont certaines sont connues en France, comme Launay-Lantic où l'exploitant à un compost de qualité NF U 44-051, le débat est bien de garantir à l'utilisateur final justement qu'il y a bien un contrôle, et qu'il a bien un produit de qualité.

L'ADEME a peut-être une position différente.

Marc CHEVERRY : Pas une position différente, en tout cas je ne suis pas sûr de comprendre l'allusion qui est derrière.

Très concrètement, j'anime un groupe de travail qui fait l'objet des engagements du Grenelle, à savoir créer un cadre de cohérence nationale pour la valorisation de la matière organique. Ce groupe de travail réunit des représentants du milieu agricole, des pouvoirs publics. Il ressort des débats de ce groupe de travail, et qui devraient se traduire par une charte d'application régionale, que le monde agricole n'est absolument pas hostile à utiliser de la matière organique à partir du moment où on lui garantit une traçabilité et le respect d'exigences minimales de qualité.

La norme, comme je l'ai dit tout à l'heure et Didier RAT l'a évoqué, est un élément minimum. Puisqu'on évoquait Launay-Lantic, qui est une opération de tri compostage sur déchets ménagers en mélange, sur lequel il y a eu beaucoup d'opérations de la collectivité pour travailler en amont sur les collectes de déchets dangereux et autres, ils ont une opération sur laquelle le tri est important, rigoureux et ils obtiennent effectivement un compost de qualité.

Ce compost de qualité ne répond pas seulement à la norme, mais va bien au-delà, car il répond aux exigences contractualisées avec le SERAFEL (groupement de coopératives de maraîchers bretons). Ce travail d'élaboration est vraiment le travail qu'on souhaite voir réaliser dans chaque département ou chaque région. Pourquoi souhaite-t-on qu'il soit régionalisé ? Tout simplement, car l'usage d'un arboriculteur ou d'un viticulteur du Languedoc-Roussillon ne sera pas l'usage d'un producteur de féculés ou de pommes de terre dans le nord de la France, ou d'un producteur de choux-fleurs ou de carottes en Bretagne. Donc, il faut à chaque fois faire un travail d'adaptation entre un producteur de compost, en l'occurrence cela peut être une collectivité et aussi une industrie agroalimentaire ou autres, des utilisateurs dans le respect d'une traçabilité.

Jean-Paul PUYFAUCHER : Une question est soulevée par la lecture du document du maître d'ouvrage. Le maître d'ouvrage présente d'une manière très objective et très honnête, l'ensemble de la normalisation européenne. On s'aperçoit, et le maître d'ouvrage le sait, que la norme française est peut-être la plus mauvaise des meilleures normes européennes et la meilleure des plus mauvaises. C'est ainsi que j'analyse les très beaux graphiques qui vous sont donnés.

Je suis surpris, à chaque fois que l'on parle, on rajoute une norme, une charte et autre chose. Ma question se trouve dans l'élément de réponse que vous avez donné, en disant que progressivement ce sera une charte spécifique à chaque producteur. Est-ce cela l'avenir ou de tendre vers la norme la plus sévère ? On parle d'une installation qui dure jusqu'en 2060 et vous parlez d'une norme de 2006 qui a dû être précédée

par une norme qui avait encore quelques années, et qui a dû renforcer les exigences.

Certes, on est dans un monde incertain, mais on essaie de voir clair sur le devenir de ce monde incertain.

Marc CHEVERRY : Je vais au moins répondre sur l'aspect charte. Il est justement question de mettre en place un dispositif qui ne se cantonne pas uniquement à respecter la norme. L'aspect charte porte sur un travail quotidien, concerté entre des utilisateurs et des producteurs de manière non seulement à regarder quels sont les usages, mais à régler les problèmes, et à faire évoluer les produits en fonction des usages, à assurer la traçabilité, etc. C'est beaucoup plus large qu'une charte, cela ne veut pas dire qu'on va multiplier les exigences professionnelles. Ceci dit, il y a de vraies différences d'usage. J'évoquais tout à l'heure l'arboriculture, où il faut des apports en très grandes quantités, mais une fois tous les 3 ou 10 ans. Les usages en maraîchage sont des apports annuels. Vous imaginez que la façon de raisonner la qualité des composts ne sera pas la même par rapport à ces deux usages un peu contrastés.

La charte, c'est avant tout le fait d'organiser un circuit, une attitude d'échanges entre producteurs et utilisateurs de ces composts, en présence d'autres acteurs qui sont intéressés et qui peuvent être des riverains, les consommateurs, etc.

Didier RAT : Pour compléter et comprendre pourquoi des écarts sont observés. Je vous ai parlé de la norme, lorsqu'elle est rendue d'application obligatoire.

Qu'est-ce qu'une norme ? Une norme, c'est un document qui est le produit d'un consensus entre des partenaires momentanément pour l'élaboration de la norme, des acteurs du monde de l'économie, qui cherchent à favoriser des échanges les plus larges possibles. Cette norme n'est ensuite rendue obligatoire que si le ministère public estime qu'elle répond aux critères, notamment de santé publique, d'innocuité, etc. que nous observons. C'est le cas pour la norme NF U 44-051.

Dans le processus d'élaboration des normes, elles sont remises en révision régulièrement tous les cinq ans non pas seulement pour le plaisir de changer, mais parce que les techniques changent et les méthodes d'analyse, de nouveaux éléments intéressants à observer, que l'on ne connaissait pas au moment de l'élaboration, peuvent apparaître. Il faut les intégrer.

Des écarts peuvent être observés à l'échelle européenne entre les normes figurant peut-être dans le dossier du maître d'ouvrage, que vous évoquez, et qui est un bon document, et des normes d'ordre privé, telles que la charte Bonduelle où il y a des engagements très particuliers. On n'a pas les mêmes enjeux.

Didier FOURNET : Pour reprendre les propos de M. PUYFAUCHER et M. RAT, dans le dossier du maître d'ouvrage, nous avons reproduit en page 50 du document, la position de la norme française, notamment sur la partie des éléments traces métalliques, par rapport aux autres normes européennes avec les chartes privées. C'est un constat, les personnes qui se sont regroupées pour normaliser le compost en France ont opté pour ce positionnement.

Dans le projet d'Ivry – Paris XIII, l'idée est de produire un compost conforme à la

norme française. Toutes les démarches du projet d'Ivry ont consisté à s'inquiéter en premier lieu de tous les exutoires, de tous les produits qui sortiraient des procédés de traitement.

Comme le disait M. CHEVERRY, nous sommes dans une démarche de complémentarité des filières : trier les déchets n'est pas une fin en soi, il faut après traiter les produits sortants. Pour la partie méthanisation compostage, nous avons fait des études de débouchés. Dans la salle, quelqu'un qui a fait des études sur les débouchés de nos composts pourrait en parler.

Nous avons effectivement regardé quels débouchés nous pouvions avoir pour le biogaz, notamment nous avons intégré en projet le fameux biogaz carburant, dont a parlé Pierre HIRTZBERGER au moins pour les bennes de transport de déchets des communes de Paris et d'Ivry.

Pour rebondir sur la fraction refus combustible, dont parlaient CNIID et Urbaser, par rapport à la Varennes-Jarcy où vous avez évoqué la difficulté de trouver un exutoire proche, et donc le principe de proximité qui prévaut dans notre réflexion, vous avez décidé de la mettre en décharge. Au-delà du principe de proximité, il y a aussi l'adaptation de la technique de traitement de cette FCR, il faut des installations adaptées. C'est pourquoi au Sycotom, nous avons pris l'option d'installer des fours adaptés à cette fraction, qui est particulière. On ne peut pas l'incinérer n'importe où. Même autour de la Varennes-Jarcy, dans une étude proche, il n'y a pas de four adapté à cela. Donc, les fours d'Ivry de demain permettront d'assurer en toute sécurité l'incinération de cette FCR. Pour faire une énergie de qualité, reconnue comme étant une voie de valorisation, puisque ce serait une énergie vapeur...

Philippe MARZOLF : Energie alternative, ce que vous avez dit lors de la dernière réunion, et pas renouvelable.

Didier FOURNET : Les exutoires sont fondamentaux dans les réflexions de ces traitements de déchets complets. C'était la première réflexion que nous avons eue.

Philippe MARZOLF : Maintenant que vous avez le micro, pouvez-vous nous présenter les descriptions des projets de méthanisation avec valorisation biologique du Sycotom. Romainville doit entrer en exploitation en 2013 avec la fin de l'étude en 2010. Comment ferez-vous adapter votre technique par rapport à ces retours d'expérience ?

Didier RAT : Une demande de précisions sur le graphique, on ne sait pas exactement ce qui apparaît sur l'écran, s'agit-il des teneurs instantanées dans les composts qui ne doivent pas être dépassées ? Si c'est le cas, je ne les retrouve pas forcément. Il manque également les flux dans la norme française à ne pas dépasser. Il est important de le signaler. Les normes européennes auxquelles elle est comparée, n'en tiennent pas forcément compte.

Philippe MARZOLF : Qu'entendez-vous par flux ? Les quantités à ne pas dépasser ?

Didier RAT : On vérifie dans la conformité du compost que certains éléments traces ne dépassent pas un certain seuil. Il faut également qu'il n'y ait pas plus d'apports sur

une durée de 10 ans, en moyenne annuelle, que celles fixées dans la norme également. Cela n'apparaît pas ici.

La norme française a une particularité, elle prend en compte les caractéristiques agronomiques des composts, ce que d'autres normes, telles que la norme allemande, ne prennent pas en compte.

DESCRIPTION DES PROJETS DE METHANISATION AVEC VALORISATION BIOLOGIQUE DU SYCTOM

Dominique COUTART, Directeur Technique du Sycotom : Je vais vous présenter les projets de valorisation biologique du Sycotom. Pourquoi lancer des projets comportant un processus de tri mécanique des ordures ménagères résiduelles pour en extraire l'infraction fermentescible ? Tout simplement car c'est en complément des collectes de bio-déchets relativement faciles à organiser à partir de cuisines centrales ou de restaurants d'entreprise. Par contre, c'est beaucoup plus difficile à mettre en place dans un habitat urbain très dense, comme celui concerné par le territoire du Sycotom.

Cette problématique du tri mécanique permet donc d'extraire les quatre fractions qui ont été évoquées depuis le début de la soirée, pour en extraire la partie métallique et l'aluminium, les inertes qui partent en décharge, la part fermentescible qui est évoquée dans les débats, la fraction combustible résiduelle qui a également été évoquée.

L'objectif étant de produire un compost normé et également de la production de biogaz avec valorisation énergétique, complétée par la valorisation énergétique de la fraction combustible résiduelle.

Quels sont les projets du Sycotom ? Ils sont au nombre de trois :

- Celui de Romainville - Bobigny est en cours, sur lequel je reviendrai ultérieurement.
- Celui de Blanc-Mesnil - Aulnay-sous-Bois a la particularité d'être un projet que l'on mène en co-maîtrise d'ouvrage avec le SIAAP, puisqu'il est prévu de méthaniser 85 000 t d'ordures ménagères résiduelles et également environ 10 000 t de matière sèche en provenance de la station d'épuration de la Morée du SIAAP.

Philippe MARZOLF : Tout le monde connaît le SIAAP, syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne.

Dominique COUTART : Et enfin le projet d'Ivry – Paris-XIII, qui nous occupe ce soir. Dans ces trois projets, c'est bien le tri méthanisation et l'incinération, dont la valorisation énergétique de la fraction combustible résiduelle.

Le projet de Romainville. Actuellement, c'est un centre de transfert de déchets

ménagers de 320 000 t par an, celles-ci vont actuellement en décharge, en Seine-et-Marne (Claye-Souilly). Un centre de tri de collecte sélective d'une capacité de 30 000 t par an, et également un centre de pré-tri des objets encombrants de 60 000 t par an, et une déchetterie.

Le projet comprendra une unité de tri – méthanisation de 322 000 t par an, dont 315 000 t d'ordures ménagères résiduelles et 7500 t provenant du refus de tri de collecte sélective.

Le centre de tri de 30 000 t sera reconstruit et également le centre de pré-tri d'objets encombrants. Sera ajoutée à ce centre une plate-forme fluviale sur la commune de Bobigny, en bordure du canal de l'Ourcq. La capacité de cette plate forme fluviale sera de 350 000 t par an, dont 300 000 t utilisées par le Sycotom pour le transfert du compost, des inertes à destination de la décharge et également de la fraction combustible résiduelle à destination du futur projet d'Ivry, 50 000 t seront destinées à l'usage de tiers.

Philippe MARZOLF : 300 000 t de compost ?

Dominique COUTART : Sur les 350 000 t de la plate-forme, 300 000 t seront utilisées par le Sycotom, celles-ci concernent le compost, la FCR et les inertes qui partent en décharge. Les 50 000 t restantes seront destinées à des tiers.

Nous avons parlé du projet, un peu comme à la Varennes-Jarcy :

Un pré-tri mécanique permettant de séparer les quatre fractions qui ont été évoquées, afin d'obtenir une fraction organique triée, qui est ensuite mélangée avec du digestat issu d'une première méthanisation, puis élevée en température à 55°, humidifiée et introduite dans les digesteurs. Le temps de séjour est d'environ deux semaines. A la sortie, le digestat avec une teneur (boue très liquide) en matière sèche d'environ 25 %, est en fait déshydraté. Le jus ressort en fait en recirculation à l'entrée pour humidifier la fraction fermentescible introduite dans le méthaniseur. Le digestat desséché est ensuite mûré dans des tunnels de compostage avec une élévation de température supérieure à 60°, permettant son hygiénisation et donc sa conformité à la norme NF U 44-051.

Pour plus de flexibilité, ce projet comporte deux lignes indépendantes permettant de fonctionner indépendamment l'une de l'autre.

Le compost éventuellement peut ne pas être correct et différentes actions peuvent être engagées suivant la non-conformité. Cette non-conformité peut être agronomique, généralement il peut être trop humide et on peut jouer sur la déshydratation du compost. Il peut ne pas avoir assez de matières organiques et on rajoute à ce moment-là des déchets verts. Il peut y avoir des impuretés, et on va jouer sur le tri en amont avant introduction dans le digesteur. On peut également jouer sur un tri d'affinage en sortie après réalisation du compost. Il peut également y avoir des éléments traces, notamment métalliques, auquel cas le compost ne sera pas conforme et devra être mis en décharge, voire éventuellement incinéré. Dans ce cas, il faut jouer sur les filières de collecte. On peut jouer également sur la spécificité des lignes à l'intérieur du process, c'est le cas dans une des trois équipes du projet d'Ivry qui en fait propose de méthaniser la fraction fine, « riche » de métaux lourds et ensuite ce

digestat allant en décharge.

Le remède le plus efficace est d'intensifier la collecte des déchets dangereux des ménages.

Enfin, il peut y avoir un problème de critères microbiologiques, auquel cas on peut jouer en fait sur la maturation et sur l'hygiénisation du compost.

Le devenir du compost : actuellement, le groupement retenu pour ce projet recherche dans le département de l'Eure en bordure de la Seine pour le transport par voie fluviale. Comme cela a été évoqué, ce compost fera l'objet d'un suivi d'analyse également d'un suivi depuis le départ de Romainville jusqu'à la parcelle de l'agriculteur.

J'ai évoqué les objectifs concernant le transport fluvial, et je n'y reviendrai pas, le débouché en recherche vers les départements de l'Eure, la FCR à Ivry et les inertes en décharge, si possible embranchée fluviale.

La production de ce compost permet aussi la production d'environ 20 millions de mètres cubes par an de biogaz, ce qui correspond aux besoins énergétiques de 7 000 logements d'une surface d'environ 80 m². Dans le cadre de ce projet, il y aura donc également la valorisation énergétique de la fraction combustible résiduelle, qui sera traitée dans un premier temps, mise en décharge ou éventuellement dans des vides de fours privés ou internes au Sycatom si possible. Dans le futur, elle sera traitée sur le site d'Ivry.

Concernant la prévention et la gestion des impacts, le projet de Romainville est soumis à la réglementation sur les installations classées au titre de la protection de l'environnement. Dans ce cadre, il a fait l'objet d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter, comportant notamment une étude d'impacts et une étude de dangers.

Egalement, nous avons la garantie du constructeur concernant les odeurs : aucune odeur. C'est évoqué, il est mis en œuvre un bâtiment qui est complètement clos et qui comporte un certain nombre de sas au niveau des ouvertures pour éviter justement le dégagement d'odeurs et il est mis en dépression en permanence avec des débits d'air variables suivant le taux de pollution olfactive en fonction des zones du bâtiment.

Aussi, une isolation acoustique est prévue afin de n'avoir aucune émergence, conformément à la réglementation. Sa particularité étant que la construction sera réalisée en suivant les 14 cibles de la haute qualité environnementale. L'objectif est de faire certifier HQE le bâtiment administratif. Actuellement, nous sommes en cours de discussions avec l'association Certivea qui délivre le label HQE afin d'avoir une opération pilote sur la partie « procédé industriel », puisque cette certification n'existe pas sur les projets industriels.

Également, nous avons 100 % des recyclages, des rejets liquides, des eaux pluviales etc.

Philippe MARZOLF : Merci pour avoir tenu les délais. Plusieurs questions dans la salle, dont celle de Catherine LAUBIER sur les impacts environnementaux

notamment en milieu urbain.

Catherine LAUBIER, Ivry : Les exemples existant en France actuellement ne se situent pas en plein centre urbain, comme il est dit dans le catalogue parfois. Vous donnez des définitions plutôt administratives d'agglomération, de communauté urbaine, mais dans l'espace, c'est un peu éloigné des vrais centres urbains, Sequedin ce n'est pas la Madeleine, c'est un peu éloigné de la ville, il y a 4 000 habitants. Je me demandais comment pouvait-on extrapoler les impacts environnementaux dans un milieu rural ailleurs qu'à Ivry qui est en plein centre urbain ?

Philippe MARZOLF : A partir de retour d'expérience

Pierre HIRTZBERGER : Une précision, Sequedin n'est pas rural.

Philippe MARZOLF : Vous avez dit que c'était à 250 m des premiers bâtiments et à Ivry, c'est de l'autre côté de la rue.

Pierre HIRTZBERGER : Tout à fait, mais notre installation n'est pas en zone rurale, dans le domaine de Lille, cela n'existe plus. La commune d'accueil n'a effectivement pas beaucoup d'habitants, mais dans un rayon de 500 m je ne sais pas combien il y a de milliers d'habitants autour de l'usine, il y a aussi tout l'autre côté qui est très urbain. Effectivement, ce n'est pas sur la grande place.

Philippe MARZOLF : Comment le Sycotom va-t-il intégrer ?

Dominique COUTART : Je vous propose de passer la parole à Mme BELIVIER, qui doit être dans la salle, de la société URS. C'est cette société qui a établi la demande d'autorisation d'exploiter et toutes les études d'impacts, notamment l'impact sanitaire.

Philippe MARZOLF : Vous parlez de Romainville qui est aussi en milieu urbain.

Véronique BELLIVIER, URS : En milieu urbain et aussi en zone industrielle, puisqu'à proximité, on a quand même SANOFI et d'autres industriels, les premières habitations sont aussi à 250 m.

Pour répondre à Madame, il y a toute une étude qui a été faite dans le dossier de demande d'autorisation d'exploiter, où l'on a regardé l'ensemble des impacts qui pouvaient avoir lieu sur les populations voisines. Il n'y a pas d'impact notable qui ait pu être relevé pour les populations avoisinantes, en particulier avec l'impact sanitaire toute une étude a été faite sur l'ensemble des polluants qui ont pu être relevés. Aucun impact notable vis-à-vis des populations et de la santé des populations n'a été relevé.

Philippe MARZOLF : Vous avez dimensionné le système de confinement des bâtiments, d'aspiration et traitement de l'air un peu mieux que ce que l'on a l'impression de voir à Montpellier. Il ressort que les investissements n'ont pas été suffisants, et c'est même ce que vous disiez à Lille vous avez peut-être sous-dimensionné cette partie. C'est une partie importante à ne pas négliger au niveau investissements.

Dominique COUTART : Le bâtiment est complètement étanche, et pour donner un ordre de grandeur, sur la partie des tunnels qui est la partie la plus odorante, car c'est là où il y a le plus d'ammoniaque, il est prévu 10 renouvellements d'air par heure. C'est-à-dire que l'ensemble de l'air de la pièce est renouvelé 10 fois par heure. Cet air est traité, puisqu'il est assez chargé en ammoniaque, dans un lavage acide afin de neutraliser ces odeurs d'ammoniaque.

Philippe MARZOLF : Il y avait également une question de Marie GUGLIELMETTI un peu sur le même sujet. Avez-vous votre réponse ?

Marie GUGLIELMETTI : Non, je n'ai pas la réponse. Apparemment, on est en capacité d'effacer ces nuisances, mais à quel coût ? Des études économiques ont été faites sur le traitement global des déchets, elles montrent bien évidemment que cela coûte moins cher de les traiter en centre urbain dense que de les transporter et les traiter plus loin. Il serait intéressant de faire ce même genre d'étude par rapport à la méthanisation. Le coût et les calculs économiques de la méthanisation sont-ils compétitifs s'ils sont faits en centre urbain dense, sachant qu'il faut déployer un tas de technologies pour réduire les nuisances, et le transport du compost, qu'il soit fait avant ou après, se fait de toute façon ?

Il y a bien une question de coûts économiques différents pour la méthanisation que le calcul économique que l'on nous a produit globalement pour le traitement des déchets. Cet aspect devrait être à mon sens mieux éclairé. Si en 2020 ou 2030 ou 2040, on est capable de produire du compost et de la méthanisation à des coûts qui ne seront plus compétitifs, on imagine ce qui pourrait se passer.

Philippe MARZOLF : Pouvez-vous donner une réponse sur le pourcentage sur l'investissement global de la mise sous confinement du bâtiment ? Cela influe-t-il vraiment sur le coût global de traitement ou pas ?

Dominique LABROUCHE : Oui, cela influe bien évidemment, comme la mise aux normes dont nous avons parlé la semaine dernière du système de traitement des fumées pour l'incinération, l'impact étant de cinq à six euros la tonne. Là aussi, il y a un impact qui est pris en compte dans l'investissement global.

J'avais eu l'audace de dire lors d'une réunion précédente que le projet d'Ivry – Paris-XIII, pour illustrer mon propos, aura un impact sur la tarification à l'égard des collectivités locales de 3,5 %, comprenant tous le dispositif qui vient d'être décrit pour juguler les différentes sources de nuisance.

Philippe MARZOLF : Une réaction de M. VASQUEZ, président de l'association des riverains à Montpellier. Il pose une question claire, je ne sais pas si quelqu'un pourra répondre ici : « Pensez-vous que l'usine de Montpellier n'est pas mise en dépression avec des bâtiments étanches et des sas, et pourtant les odeurs sont pestilentielles ? ».

Pour lui, les bâtiments sont mis en dépression et ils sont étanches par des sas, mais il y a quand même des odeurs extérieures. N'est-ce pas bien dimensionné ? C'est une question difficile.

Quel est le retour d'expérience ?

Marc CHEVERRY : Nous pourrions répondre à cette question une fois que nous aurons fait une évaluation de l'opération, et surtout lorsque les travaux d'amélioration de l'usine auront été pleinement achevés.

Il est clair que cette usine, du peu que j'en connaisse, a été conçue avant un certain nombre de réglementations sur la maîtrise des odeurs. Elle essuie les plâtres et c'est assez clair. C'est une opération qui aussi se traduit par un changement d'échelle très important, puisqu'elle fait 200 000 t, donc on se rapproche des usines du Sycotom. Là, le retour d'expérience va être intéressant et je sais qu'il y a des contacts réguliers entre les services techniques du Sycotom et des services techniques de Montpellier qui, sur ce point-là, sont d'une transparence absolue et évoquent avec beaucoup de clarté et d'honnêteté d'une part les problèmes qu'ils ont rencontrés et d'autre part la façon dont ils apportent des réponses aujourd'hui. Le retour d'expérience sera très intéressant de ce point de vue.

Philippe MARZOLF : Avez-vous eu la réponse à votre question ? La question était claire : y a-t-il eu un coût et y a-t-il eu une étude de faite pour calculer la différence de coût entre la méthanisation en milieu urbain et en milieu moins urbanisé ?

Jean-Paul PUYFAUCHER : Puis-je resynthétiser votre question, car je l'ai par écrit ? Du fait que le compost doit être utilisé à l'extérieur de la ville, est-ce que le coût du transport avant ou après méthanisation nécessaire pour le compost ne conduit-il pas à préférer installer l'usine à l'extérieur plutôt qu'à l'intérieur de la ville ou sur le site d'Ivry pour être plus précis ? Cette étude de coût a-t-elle ou non été faite ?

Avez-vous fait cette étude de coût pour savoir s'il fallait placer l'usine à 70 km, comme vous l'aviez dans une des trois propositions et soumis dans le dossier du débat public ? Cela coûterait-il plus ou moins cher ? Avez-vous une idée pour répondre à la question posée ?

Philippe MARZOLF : C'est en général pour l'usine de méthanisation et d'ailleurs dans l'une des réponses des trois études de faisabilité, un des prestataires propose de faire la maturation du compost ailleurs qu'à Ivry. Cela va un peu dans le même sens.

Dominique LABROUCHE : Dans le dossier de maîtrise d'ouvrage, nous avons effectivement signalé les études que nous avons fait réaliser, vous en faites mention concernant la localisation et les différentes possibilités de localisation, des différents moyens de comparaison.

Il existe un point essentiel, nous devons respecter le principe de proximité. C'est inscrit dans la loi de 1992. C'est une orientation forte du Sycotom, qui s'efforce de la respecter. Je rappelle aujourd'hui que les gens de Claye-Souilly s'en plaignent, nous orientons encore plus de 300 000 t en décharge d'ordures ménagères résiduelles. Donc, nous avons l'obligation de traiter les déchets au plus près, et il y a effectivement un surcoût. La réglementation s'applique pour les unités du Sycotom comme toutes les installations en France. Nous avons aussi un surcoût d'intégration urbaine et architecturale. Bien évidemment, installé au plus près du gisement à un équipement de traitement à Ivry, comme à Isseane à Issy-les-Moulineaux il y a deux ans, comme le projet qui vient d'être présenté à Romainville, cela induit aussi des surcoûts en termes d'intégration urbaine, architecturale, paysagère. Nous n'avons pas

véritablement fait une étude économique pour aller voir si cela coûterait moins cher d'aller localiser l'installation à 50 ou 70 km, 75 km en l'occurrence s'agissant de l'étude, car ce n'est pas l'objectif, et nous ne pouvons pas le faire. Il faut respecter le principe de proximité.

Philippe MARZOLF : J'ai une question de Sébastien LAPEYRE du CNIID sur la collecte sélective des bio-déchets.

Sébastien LAPEYRE : Je voulais mentionner, puisqu'on parle beaucoup du Grenelle, parfois à tort et à travers, dans le Grenelle II qui vient de passer au Sénat...

Philippe MARZOLF : En première lecture, il n'est pas encore voté.

Sébastien LAPEYRE : Je tiens à préciser qu'il a été décidé d'instaurer d'ici 2012 une collecte sélective des bio-déchets pour les gros producteurs, notamment dans la restauration, dans l'industrie agroalimentaire, les cantines par exemple. Est-ce que cela a été pris en compte, puisque dans 10 ans, j'espère que nous y serons de plain-pied ?

Toujours sur la collecte sélective, je tiens à préciser que le conseil économique et social, qui est devenu conseiller économique, social et environnemental dans son avis sur la gestion des déchets en 2008 a préconisé parmi un certain nombre de propositions (20 ou 30) une collecte sélective systématique des bio-déchets. Là encore, le conseil économique, qui n'a pas toujours des positions très pro environnementale, prône une collecte sélective systématique.

Philippe MARZOLF : Le CESE national ou régional ?

Sébastien LAPEYRE : Au niveau national.

Pierre HIRTZBERGER de la communauté urbaine de Lille a précisé que la directive bio-déchets était un peu tombée aux oubliettes. La France a une position au niveau national très frileuse sur cette directive bio-déchets que l'on souhaite voir sortir. Si dans 10 ans, cette directive bio-déchets voit enfin le jour, là aussi on espère que la collecte sélective des bio-déchets sera mise au premier plan.

Philippe MARZOLF : Le président DAGNAUD lors des précédentes réunions a indiqué que c'était la direction prise, mais il ne savait pas quand.

Dominique LABROUCHE : Je l'ai indiqué dans la présentation du projet. Nous souhaitons effectivement voir se développer les collectes de bio-déchets, et le président DAGNAUD l'a dit. Il a même écrit à tous les maires des communes du territoire du Sycotom pour les encourager à mettre en œuvre dans la mesure du possible, des collectes de bio-déchets. L'objectif au niveau de nos projets d'unité de tri de méthanisation est aussi de pouvoir accueillir ces collectes de bio-déchets. Pourquoi ne pas démarrer d'abord sur les bio-déchets issus de cantines scolaires, de marchés alimentaires en lien avec nos collectivités adhérentes.

Philippe MARZOLF : Est-ce prévu par Romainville et Bobigny pour ces collectes de bio-déchets de gros producteurs de déchets fermentescibles ?

Dominique LABROUCHE : En tout cas, sur le bassin versant, nous souhaitons les encourager et nous pourrions les accueillir au projet de centre de tri et de méthanisation de Romainville.

Philippe MARZOLF : Ce ne sera pas prévu quand il démarrera en 2013, il n'y aura pas de ligne dédiée pour traiter ces déchets.

Dominique LABROUCHE : Le procédé peut être tout à fait évolutif, nous avons plusieurs digesteurs prévus à Romainville. Certains pourront être dédiés pour des collectes de bio-déchets, il n'y aura pas de difficulté d'adaptation et d'évolutivité du projet. Sachant que nous sommes actuellement en phase d'instruction de l'autorisation administrative dont il a été question tout à l'heure.

Mme Bernadette VIATTE posait une question similaire, mais j'ai l'impression qu'elle n'est plus dans l'assistance.

Anne CONNAN, Association Passerelles : En 2023, c'est-à-dire dans 14 ans, on peut quand même prévoir une évolution de la collecte des bio-déchets. Si on ne la prévoit pas, c'est très criminel. Je trouve que les composts actuellement fabriqués comportent des métaux lourds, même si les doses sont extrêmement faibles, mais elles se rajoutent les unes aux autres et doivent rester dans la terre, elles ne vont pas s'éliminer ainsi. Tout ce qui va en faveur d'un compost propre doit être encouragé. Je ne comprends pas comment en 2023, on peut encore envisager des TMB et des composts pas propres.

Philippe MARZOLF : Des réactions ?

Dominique LABROUCHE : Nous n'envisageons surtout pas de composts qui ne soient pas propres. Il n'y a pas deux catégories de composts, ceux qui sont en conformité avec la norme, et ceux qui ne le sont ou seront pas. Il faut battre en brèche l'idée qu'il y aurait un compost rural et un compost urbain. Il y a des expériences aujourd'hui.

Philippe MARZOLF : Il y a des composts sur collecte de bio-déchets et composts sur OMR brutes.

Dominique LABROUCHE : Pour autant, le Sycotom souhaite encourager les collectes de bio-déchets. Mme CONNAN a raison, nous sommes à l'horizon 2023, d'ici là nous pourrions faire évoluer le procédé que nous envisageons pour pouvoir accueillir ces collectes de bio-déchets. Nous l'envisageons pour Romainville en 2013, donc a fortiori pour 2023 bien évidemment.

Jean-Paul PUYFAUCHER : J'ai l'impression en écoutant ce qui est dit que la question sous-jacente à notre débat est la suivante : est-ce la priorité à la qualité du compost, plus qu'à la quantité ? C'était l'un de vos transparents. Je crois, en écoutant cette salle, que toutes les questions tournent autour de cela. Je ne sais pas y répondre.

Philippe MARZOLF : Et surtout, vous n'avez pas d'avis à donner.

Jean-Paul PUYFAUCHER : Je pense qu'il faudra retravailler sur ce point pour pouvoir présenter une réponse.

Guy GEOFFROY : Sur ce que vous venez de dire, il ne faut pas opposer la quantité et la qualité. L'objectif, en respectant l'acceptabilité à un moment déterminé par nos concitoyens, de la collecte sélective, est de pousser au maximum de ce que nous pouvons envisager la production de compost issu autant que possible de déchets fermentescibles triés à la source. Si ce n'est pas possible en l'état actuel des choses, nous bénéficions d'un système de tri mécano-biologique extrêmement contrôlé, avec une vigilance absolue, pour avoir le maximum de compost au minimum de la norme.

Des graphiques font apparaître que non seulement nous sommes dans la norme, et la majorité des éléments constitutifs de cette norme, mais nous sommes largement au-dessus de la norme. C'est-à-dire que nous sommes en mesure, y compris avec le compost fabriqué à partir des déchets faisant l'objet du tri mécano-biologique, on est capable dès aujourd'hui d'avoir un compost supérieur à la norme.

Ce serait une très mauvaise entrée dans le sujet que d'opposer l'un à l'autre, l'objectif est de collecter au maximum à la source, en s'efforçant de trouver les méthodes compatibles avec l'acceptabilité par nos concitoyens. Il ne faut pas oublier que tout ceci est extrêmement fragile. Le geste de tri à la source par nos concitoyens demande une remobilisation permanente. Dès qu'on baisse la mobilisation, la sensibilisation et l'information, et qu'on recule sur la transmission d'information en retour que nos concitoyens attendent par rapport à leur travail à la source, on s'aperçoit qu'il faut faire un travail considérable. Il ne faut pas décourager en disant que l'on ne fera jamais certaines choses, que l'on en fera toujours certaines autres, certaines choses sont nobles et d'autres pas. L'objectif est le maximum de déchets produisant un compost maximum, largement au-dessus de la norme.

Philippe MARZOLF : C'est un bel objectif. D'ailleurs, il y a une remarque d'Olivier GUICHARDAZ d'Environnement et Technique sur certains composts de bio-déchets qui comportent plus de métaux lourds que des composts d'ordures ménagères après TMB. Je suppose que dans votre journal vous avez fait des comparaisons entre ces différents systèmes.

Une réaction, M. LABROUCHE, par rapport à votre principe de proximité, M. VASQUEZ porte-parole de l'association des riverains à Montpellier dit : « Le risque de proximité ne peut pas s'appliquer quand il y a mise en danger de la population, les risques sanitaires dus à ces structures n'étant pas évolués, on ne doit pas installer ces usines en milieu urbain ». Lui a une mauvaise expérience en ce moment à Montpellier. Il était important que l'on vous fasse passer cet avis.

Une autre question sur les collectes sélectives de bio déchets et TMB.

Joerg ADAMCZEWSKI, Les Amis de la Terre : C'est plus une question sur la partie stockage qui se réfère à la page 75 du dossier du maître d'ouvrage, où il est marqué que la partie des déchets qui va partir en stockage varie entre 19 et 100 000 t, c'est plus qu'un facteur de 5, et le refus de compost, selon une étude, est de 50 000 t. Cela nous donne l'impression que le Sycotom n'a pas une idée très claire aujourd'hui s'ils vont majoritairement avec le tri biomécanique et la méthanisation produire du compost ou un déchet qui partira en stockage. Nous sommes un peu inquiets sur ce manque de précision et de prévision du Sycotom. Nous aurions avoir quelques éclaircissements.

Didier FOURNET : Sur cet aspect, nous avons eu trois réponses différentes, sur l'aspect valorisation des digestats issus du procédé d'Ivry. Nous avons laissé aux équipes qui ont travaillé sur cette étude la liberté de définir les procédés de tri, de méthanisation et de valorisation. L'une des équipes a préféré proposer une solution qui sépare en deux fractions la partie organique, une fraction qui produira un compost de meilleure qualité que la norme, représentant environ 60 ou 70 % de la fraction organique triée, et pour le reste de la fraction organique, qui est plutôt la partie inférieure à 20 mm dans le tri proposé par cette équipe, considérant selon leur procédé de tri qu'elle est difficilement séparable des éléments polluants par rapport au compost final. Ils ont considéré qu'il était préférable de la méthaniser pour une faire un biogaz, et donc la stabiliser par rapport à cette production de biogaz, et du coup en faire un déchet qui ira en décharge finalement. C'est pourquoi nous avons 50 000 t issus de cette méthanisation de la fraction qu'ils ne veulent pas trier selon le procédé de tri et qui partiraient en décharge en plus des 50 000 t que l'on retrouve dans les autres équipes. C'est un choix fait par cette équipe. Pour autant, les deux autres équipes ont proposé un procédé de tri permettant de sélectionner la fraction organique, y compris dans les parties les plus petites afin de produire un compost à la norme.

Il y a eu trois possibilités, deux homogènes et un choix un peu différent dans la filière de stabilisation finale.

Philippe MARZOLF : Je vous rappelle d'ailleurs qu'à la réunion du 5 novembre, toutes ces études seront décortiquées, avec le projet lors de la première réunion locale.

Claude BASLOMPTE, Les Amis de la Terre : On parle depuis tout à l'heure de normes et de normes de composts, sur lesquelles on s'appuie. Je voudrais souligner les propos de M. RAT qui expliquait à juste titre que la norme est le résultat d'un consensus et d'une négociation susceptible d'évoluer. Elle n'est pas intangible en soi. Donc, ne nous arrêtons pas sur la norme.

Les dispositifs de tri qui vont être mis en place, permettront-ils d'évoluer avec les normes en question ? Ne serait-il pas plus opportun plutôt de s'orienter vers une méthanisation des gros gisements par une collecte sélective ? Plutôt que s'accrocher à une norme, il est préférable de s'orienter vers cette piste.

Philippe MARZOLF : Je pense que la réponse est positive.

Didier FOURNET : Tout à fait, on ne s'accroche pas forcément à la norme. Le tri à la source reste toujours la solution prioritaire dans toute la démarche, sortir les éléments indésirables des déchets en mélange afin d'éviter la pollution finale. Tout ce qui sera fait en amont permettra d'assurer une meilleure qualité derrière. Des exemples que nous avons eus, les composts qui sortent ne sont pas à la norme, mais à 40 ou 50 % en dessous de la norme. Donc, il y a déjà une marge par rapport à la norme, on vise moins que la norme a priori. Demain, avec le développement de la sensibilisation du public sur la collecte sélective des déchets, notamment dangereux et toxiques, on obtiendra de meilleurs résultats par rapport à cette norme.

Philippe MARZOLF : Le BIPE nous a présenté une étude sur les expériences

européennes. En Allemagne, où ils font beaucoup de méthanisation, ils produisent beaucoup de biogaz ; on s'est aperçu qu'ils ne cherchent pas du tout à faire du compost. Ils sortent un combustible qu'ils enverront en cimenterie et ailleurs. C'est forcément une question de réglementation, mais est-ce une évolution logique à votre sens, M. CHEVERRY sur la réglementation européenne ? Les Allemands sont souvent en avance sur les autres pays au niveau de la réglementation environnementale.

Pourquoi en France adopter la solution de produire du compost, en Allemagne, on fait plutôt produire du combustible alternatif ?

Marc CHEVERRY : En Allemagne, ils traitent la matière organique. Ils ont développé des collectes sélectives de manière importante et quasi généralisée. Lorsqu'ils mettent un tri mécano-biologique, ils le font sur la fraction résiduelle. Pour vous donner un exemple, la poubelle résiduelle en Allemagne représente 150 kg par habitant par an ; c'est à comparer à environ 380 kg en France aujourd'hui. Il y a une différence d'organisation très claire, une différence de coût supporté de traitement des déchets très claire aussi avec un choix politique fait de réserver la décharge à des déchets inertes. Ce choix politique se traduit par le fait qu'ils sont en train de développer le parc d'installation d'incinération de déchets à haut PCI le plus important d'Europe.

J'entends souvent dire que la France a le parc le plus important, c'est déjà faux. En Allemagne, ils sont en train de construire 5 millions de tonnes de capacité d'incinération. Ce n'est pas un jugement, ce sont des choix.

Je voulais revenir sur ce qui a été évoqué tout à l'heure. On peut toujours ajuster la qualité d'un compost. Olivier avait raison de dire que cela vaut pour des composts issus de collecte de bio-déchets ou des composts issus de tri mécanique. C'est plus simple d'avoir un bon compost à partir de collecte sélective, mais cela n'exonère pas d'avoir des étapes de tri importantes. Les problèmes et les exigences en termes de qualité sont exactement les mêmes.

Si l'on part sur un tri mécanique, on peut ajuster. L'exemple donné sur les scénarios le montre bien. En baissant le rendement d'extraction de matière organique, en sélectionnant les fractions de matière organique qui ont le moins de polluant, on pourra diminuer les teneurs en polluant, et cela a une conséquence. Derrière, il faut des installations d'incinération ou de stockage plus importantes. C'est un choix que nous devons tous assumer.

On ne peut pas tenir le discours ne voulant pas de décharge, ni d'incinération, ni de tout le reste. J'affirme que le choix doit se faire et doit être trouvé dans un équilibre. Je n'ai pas d'avis particulier à ce stade sur le projet du Sycotom. Nous l'examinerons en temps et en heure, mais il faut assumer tous ces choix et il faut bien être conscient que nous avons besoin soit d'incinération, soit de décharge. Les variables de tri sont des variables d'ajustement aujourd'hui.

Philippe MARZOLF : Si j'ai bien compris, les Allemands font de la collecte sélective de bio-déchets, de restaurants, etc. pour faire du compost. Pour le reste (150 kg), moins qu'en France, il y a un tri mécanique biologique, ils produisent du biogaz et ils incinèrent le reste.

Marc CHEVERRY : Ils ont un tri mécanique sur une poubelle moins importante et moins riche en matière organique. Ils extraient la matière organique sans aucune précaution, dans aucun regard sur la qualité. Leur objectif étant de faire en sorte que cette matière organique soit la plus dégradée possible avant d'entrer en décharge. L'objectif pour eux étant d'avoir des déchets en décharge qui ne produisent pas ou très peu de méthane, donc des déchets stabilisés, disent-ils, qui est un terme chimiquement impropre. Leur choix est clair : les déchets les plus stables possibles dans la décharge et en quantité la plus faible.

Philippe MARZOLF : Mais ils ont aussi développé de la collecte sélective de bio-déchets importante pour faire du compost.

Marc CHEVERRY : Toute une série d'opérations complémentaires, dont le compostage domestique, dont la collecte sélective, etc.

Philippe MARZOLF : Y a-t-il d'autres questions ou réactions ?

Michel VAMPOUILLE : Les élus des zones rurales de l'Ile-de-France refuseront totalement que des déchets sortent pour être traités dans les zones rurales.

Philippe MARZOLF : Mais ils accepteront le compost.

Michel VAMPOUILLE : Oui, car le compost n'est plus un déchet mais un produit. Quand le Sycotom parle de commercialiser dans l'Eure, il est dommage que l'on n'arrive pas à commercialiser en Ile-de-France, mais la profession agricole est plus réticente en Ile-de-France qu'ailleurs, et c'est peut-être parce que les céréaliers sont plus importants.

Philippe MARZOLF : Il y a peut-être eu des expériences avec les boues d'épuration.

Michel VAMPOUILLE : Non, ce n'est pas cela.

Sur la qualité du compost, il ne doit plus y avoir de produits toxiques qui arrivent dans les poubelles. Si du mercure arrive dans une poubelle, qu'il y ait derrière de l'incinération, du compostage ou de la mise en décharge, on a toutes les chances de retrouver ce mercure dans la nature. On peut tourner dans tous les systèmes, un des objectifs prioritaires qu'on n'a pas beaucoup évoqué dans les décennies précédentes, tous les déchets toxiques ne doivent plus arriver dans les poubelles et doivent suivre des circuits de collecte particuliers. Le seul moyen de ne pas avoir de mercure dans le compost ou dans les fumées d'incinération ou dans les lixiviats des centres d'enfouissement, c'est qu'il n'y ait plus de mercure qui arrive dans les poubelles et qui soit collecté séparément. Sinon, il n'y aura jamais de solution.

Je suis tout à fait favorable au compost vert. Cela étant, un jardinier qui mettra l'huile de sa tronçonneuse en même temps que le compost vert produira des dégâts. Ainsi, les exigences de contrôle doivent être aussi fortes sur le compost vert que sur les autres.

La seule solution pour avoir à la sortie de quelques systèmes de traitement de déchets que l'on veut, de la qualité, c'est que les déchets toxiques n'arrivent plus dans les

poubelles.

Annelaure WITTMANN, Les Amis de la Terre : Je ne peux pas m'empêcher de rester avec cette impression que le débat sur les normes pendant toute la soirée a été relativement confus. Nous retenons de cette confusion que dans le futur centre, le volume total des déchets à traiter par le centre d'Ivry sera moindre que dans le centre actuel. Or, quand on regarde ce qui va sortir du futur centre, en termes de volume de déchets à stocker, il est plus que doubler dans les hypothèses qui mettent en valeur le refus important de compost qui ne sera donc pas aux normes, quelle que soit la confusion des normes en question.

Donc, on va finalement stocker deux fois plus de déchets à partir de 2023 qu'on en stocke actuellement. N'est-ce pas un recul par rapport aux objectifs des politiques publiques de gestion des déchets, qui met le stockage en dernier dans la hiérarchie, après la prévention, le réemploi, le recyclage, la valorisation et en dernier le stockage ?

D'une manière concrète, où va-t-on mettre tous ces déchets à stocker ? Peut-on avoir l'assurance que, in fine, on ne sera pas tenté d'incinérer ces déchets à stocker pour libérer de la place ?

Philippe MARZOLF : Concernant vos propos sur les normes, M. RAT a été très clair sur ces normes qui sont relativement complexes. Il n'y a pas de flou autour des normes. Il faut atteindre une norme. Le sera-t-elle ou pas ?

Didier FOURNET : Sur la réflexion que nous avons eue sur le projet d'Ivry, on cherchera toujours à limiter le stockage et l'incinération, ce sont les deux filières qu'on cherche globalement à minorer dans les modalités de traitement. La solution qu'a proposée l'équipe proposant de mettre les fameuses 50 000 t en décharge, qui ne seraient pas valorisables en compost, consiste à obtenir un déchet ultime selon ce procédé.

Je reviens sur les deux autres études et sur le projet de Romainville notamment, avec les techniques de tri différentes de cette filière, on peut très bien produire un compost aux normes, voire supérieure aux normes, sans produire autant d'éléments en décharge. Les autres équipes mettent en décharge de l'ordre de 50 000 t par rapport aux 100 000 t que vous évoquiez.

Aujourd'hui, le choix n'a pas encore été fait, nous réfléchissons à ces solutions. L'objectif recherché est de limiter l'incinération et le stockage dans tous les modes de traitement que nous mettons partout en œuvre.

Philippe MARZOLF : Vous avez été convaincue par la réponse. Une dernière intervention avant de clore cette réunion.

Olivier GUICHARDAZ : Une remarque sur les toxiques dans les déchets pour compléter l'intervention de M. VAMPOUILLE sur le sujet. A priori, il y a de moins en moins de mercure dans les ordures ménagères, et il devrait y avoir de moins en moins de produits toxiques, notamment avec l'application du règlement Reach, avec la mise en œuvre de la collecte sélective des D3E. Ceci dit, c'est un des sujets oubliés de la politique des déchets depuis des années, que l'on devrait peut-être rattraper dans les

années à venir. La tendance globale est à la décroissance des produits toxiques dans les ordures ménagères résiduelles.

Philippe MARZOLF : C'est une opinion positive. Etes-vous d'accord M. RAT ? La méthanisation, une solution d'avenir pour l'agglomération parisienne ?

Marc CHEVERRY : Pour répondre à Olivier GUICHARDAZ, effectivement, on constate une diminution de la teneur en certains métaux contaminants dans les analyses de caractérisation des ordures ménagères. Je ne peux pas laisser dire que c'est lié à un abandon de la politique publique sur le sujet ; c'est exactement l'inverse. La politique publique vise non seulement à réduire les quantités de contaminants dans les produits, donc à l'origine même des produits, et ce n'est pas que Reach. Le Grenelle de l'Environnement intègre la perspective d'un dispositif de financement, de responsabilité élargie des producteurs sur les déchets dangereux. Donc, c'est bien inclus dans la politique publique et cela va dans le sens de ce que l'on a évoqué. C'était juste une petite précision sur cet aspect.

Philippe MARZOLF : Merci en tout cas pour ces précisions.

Nous allons clôturer cette réunion. Je vous rappelle que la prochaine réunion aura lieu le 5 novembre à Ivry, Espace Robespierre. Le Sycotom détaillera tout le projet d'Ivry – Paris XIII et les différentes études qui ont constitué son élaboration.

Merci pour votre participation et rendez-vous le 5 novembre. Bonne soirée.

Fin de la réunion à 23 h 10.